l'Opinion

N° 2855 DATÉ DU 24 SEPTEMBRE 2024
3 €

Quotidien libéral // politique, économie, international

Développement durable : les entreprises françaises s'emparent des ODD
Pages 9 à 11
Les cahiers de l'Opinion

La grande arnaque de l'injustice fiscale

Si les programmes électoraux des macronistes d'Ensemble pour la République et de LR se sont toujours ressemblé sur plusieurs aspects, c'est bien sur la fiscalité qu'ils ont été le plus en phase et le plus déterminés. Il ne saurait y avoir, disaient-ils en chœur, un seul euro d'impôt ou de taxe supplémentaire.

Mais ça, c'était avant… Avant de faire mine de découvrir que la situation budgétaire de notre pays était « grave ». Avant de se retrouver en situation de gouverner. Avant d'avoir à assumer politiquement une inévitable et impopulaire chasse aux déficits dans un pays drogué à l'argent public.

Avec la nouvelle coalition droite et centre au pouvoir, le serment « Pas de hausse des impôts » a donc vécu. Un petit mot, « sauf », s'est glissé dans les discours : il n'y aura pas de fiscalité supplémentaire « sauf pour les plus riches », aussi bien les grandes entreprises que les ménages.

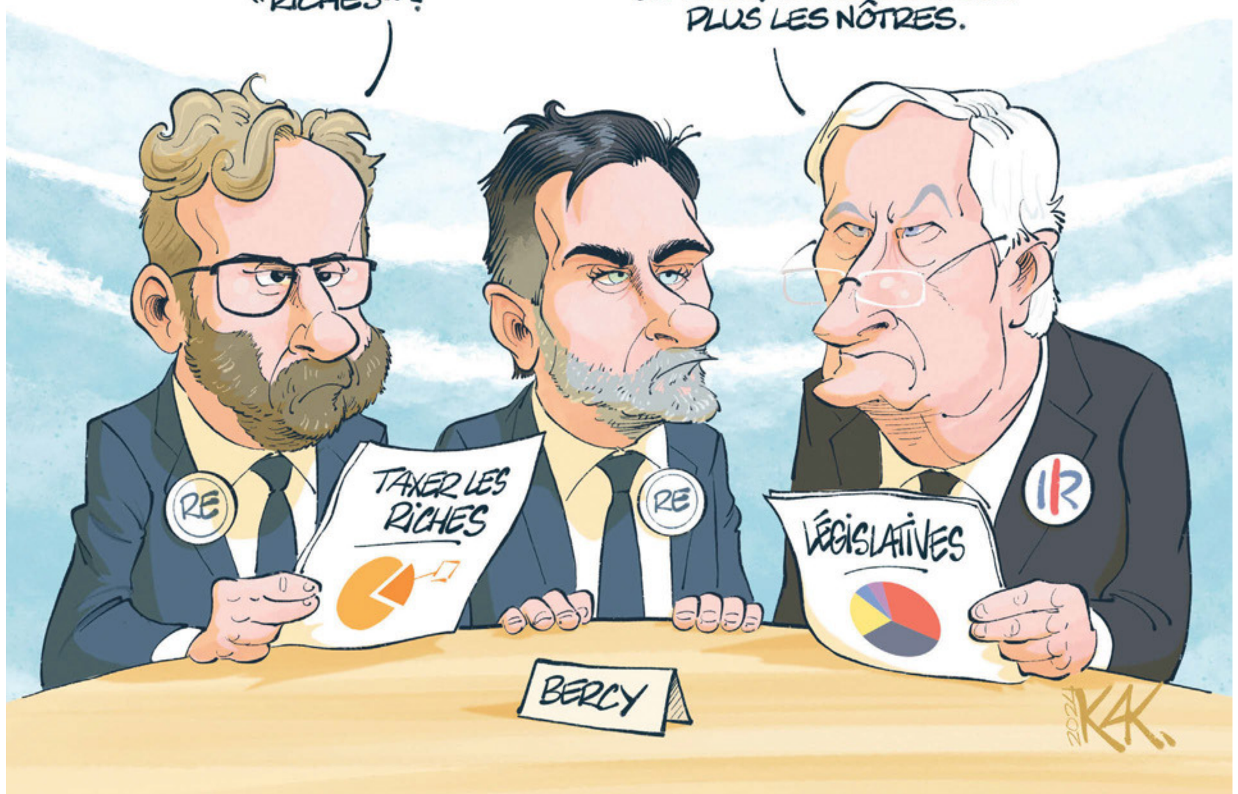
Le plus stupéfiant dans ce glissement sémantique, n'est pas tant que la confiance des électeurs ait été abusée (c'est tellement courant). Non, c'est que cet accroc dans la doctrine défendue depuis sept ans par la majorité et l'opposition de droite se produise au nom de la justice fiscale, ce qui sous-entend qu'il y a une situation d'injustice fiscale qu'il est urgent de corriger. La France, pays le plus taxé dans le monde développé, est aussi et surtout celui dans lequel la redistribution est déjà la plus forte, celui où la correction des inégalités par l'impôt est la plus radicale de tous les pays riches.

Mais voilà, la gauche morale a imposé son vocabulaire sur la justice fiscale. Et la droite paresseuse, oublieuse de son serment, a négligé de regarder la réalité. Rêve-t-elle que cela lui vaudra la reconnaissance des électeurs de gauche ? Au lieu de cela, ce sont ceux de droite et du centre, riches ou pas, qui comprendront vite que, comme toujours, leur tour viendra.

Nicolas Beytout
@nicolasbeytout

Michel Barnier n'échappe pas au piège : augmenter les impôts pour combler les déficits. Seuls les plus aisés financièrement seraient concernés. Mais qui sont-ils vraiment ?

Taxer les riches : le retour du mal français



KAK



Vieilles lunes

Interviewé par France 2, le 22 septembre, Michel Barnier dit ne pas exclure des hausses d'impôts. Le 23 septembre, il a réuni le gouvernement à Matignon. Le premier Conseil des ministres de la nouvelle équipe s'est tenu à 15 heures à l'Elysée.

Corinne Lhaïk et Marc Vignaud

C'EST UNE LOI DE LA PHYSIQUE (politique) en France : parlez de hausse d'impôts, vous baisserez dans les sondages. Le baromètre de l'Ifop pour Le Journal du dimanche (22 septembre) est sans pitié : pour la première fois, un Premier ministre débute son mandat avec une majorité de mécontents (55%). Il subit, par ricochet, l'impopularité d'Emmanuel Macron, mais aussi, le bruit autour de possibles augmentations des prélèvements. « En une semaine, le chef du gouvernement a perdu six points de satisfaits et ce recul est lié à la question des impôts. Les personnes interrogées disent qu'elles en paient déjà beaucoup, que ce sont toujours les mêmes qui paient, qu'on reprend d'une main ce qu'on leur a donné de l'autre », analyse Frédéric Dabi, directeur général opinion de l'Ifop.

Le bruit se concrétise le 22 septembre : invité du journal de 20 heures de France 2, Michel Barnier affirme que les plus modestes, ceux qui travaillent et les classes moyennes seront épargnés par les hausses d'impôt. Les « personnes les plus fortunées » ou « certaines grandes entreprises » devront faire un effort.

Augmenter les impôts sur les gros contribuables ? Les uns n'entendent que les premiers mots, « augmenter les impôts ». Les autres sortent leur balance : sont-ils gros ? A défaut d'une définition scientifique, celle de François Hollande peut être convoquée : en 2007, il affirmait qu'au-delà d'un salaire de 4 000 euros nets (5 188 euros d'aujourd'hui), on était riche.

Couperet. Personne n'est complètement rassuré tant que le couperet des annonces n'est pas tombé. Dans le livre qu'il coécrit avec Brice Soccol, Parlons-nous tous la même langue ? (Editions de l'aube), Frédéric Dabi pointe la lassitude des Français pour le bonneteau fiscal, leur sentiment d'opacité. Phénomène nouveau, ils s'interrogent sur le lien entre ce qu'ils paient et ce qu'ils reçoivent. Ils n'en ont pas pour leur argent. Sentiment particulièrement vif dans les zones rurales.

Le sujet déboule dans le débat public avec les Gilets jaunes et l'inter-

●●● *Page 2*

Beauvau, invité surprise de la passation de pouvoirs à la Justice

Entre les lignes

LEUR MALADRESSE à tenir le coffret de bois où sont gardés les sceaux de la République est un trait commun. Pour le reste, Eric Dupond-Moretti et Didier Migaud n'ont pas cherché à faire semblant lundi sur le perron de la chancellerie. Le premier le dit clairement : ayant travaillé ici plus de quatre ans, il part « le cœur serré » et envoie des baisers avant de quitter les lieux. « J'essaierai d'agir », dit le second, tout en retenue, décrivant une « période éminemment troublée, au plan politique et budgétaire ».

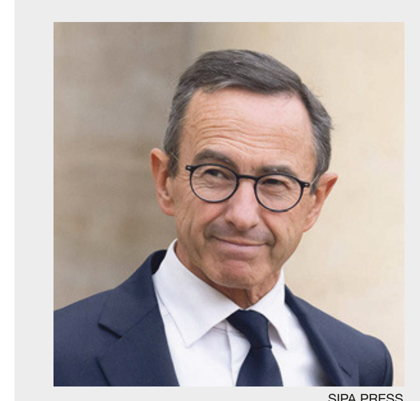
L'ancien président de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique) arrive avec le titre de « seule prise de gauche » du gouvernement Barnier. Il ne le renie pas en s'inscrivant dans les pas de « Robert Badinter, Christiane Taubira et Nicole Belloubet ». « Je n'ai jamais cherché à être un "marqueur", de gauche ou de droite », vient d'asséner son prédécesseur.

Le budget, maintenant. Pour Eric Dupond-Moretti, ce serait « une trahison », « un signal dévastateur » que de ne pas respecter sa loi de programmation et la trajectoire passée de 7,6 milliards en 2020 à dix milliards aujourd'hui. Mais voilà, pour celui qui a été pendant dix ans à la tête de la Cour des comptes et « au vu des comptes publics », la justice n'est « pas qu'une question de moyens ».

Un autre enjeu, tout aussi immédiat, se noue ailleurs. Au ministère de l'Intérieur, le nouveau « patron », Bruno Retailleau, martèle qu'il va « rétablir l'ordre » au nom de « la politique de la majorité nationale ». Un message assumé pour la place Vendôme de celui qui, de longue date, pourfend « le laxisme de la justice ». Didier Migaud, lui, évite ce terrain quand Eric Dupond-Moretti assure qu'il a souvent été « trop seul à défendre la justice » auprès de « responsables politiques qui ne la connaissent pas ». Son « couple » avec Gérald Darmanin, a, dit-il « parfaitement fonctionné ». Le tandem Migaud-Retailleau, lui, n'est pas encore né.

Marie-Amélie Lombard-Latune
@malombard

Retailleau entre au gouvernement en force


SIPA PRESS

Troisième dans l'ordre protocolaire du gouvernement en tant que ministre de l'Intérieur, l'ancien chef du groupe LR au Sénat a aussi obtenu de travailler avec plusieurs de ses proches. Le nouvel occupant de la place Beauvau prévient qu'il n'est pas là « pour faire semblant ».

Page 4

Israël applique la doctrine « Dahiya » au Liban

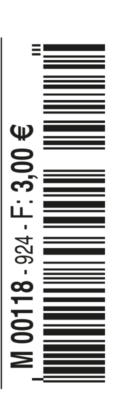
L'Etat hébreu fait un usage disproportionné de la force pour dissuader le Hezbollah de passer à l'action sur son territoire *Page 7*

Caroline du Nord : ce républicain qui embarrasse Trump

Le candidat pour devenir gouverneur de l'Etat, Mark Robinson, est empêtré dans un scandale d'antisémitisme *Page 7*

Guerre électronique : l'inquiétude du secteur aéronautique

Des centaines de vols subissent chaque jour un leurrage GPS *Notre supplément The Wall Street Journal*



| | | Suite de la page 1

rogation de Jacline Mouraud : « Mais qu'est-ce que vous faites du pognon ? » Elle avait été précédée par Emmanuel Macron, dénonçant, en juin 2018, le « pognon de dingue » dépensé pour les plus pauvres, sans effets suffisants. Et avant lui par Jean-Marc Ayrault. Durant l'automne 2013, face au ras-le-bol fiscal, le Premier ministre propose une grande remise à plat de la fiscalité : que fait-on de nos impôts ?

Depuis quarante ans, la France s'enferme dans un cercle vicieux. Elle augmente les dépenses pour faire face à la demande des Français. La charge est supportable tant que la croissance se tient. Mais si l'activité ralentit, notamment après un choc extérieur comme la crise financière de 2008, les déficits se creusent. Et les gouvernements augmentent les impôts pour les combler. Sans jamais les remettre au niveau antérieur.

Le 4 juin, devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la forte hausse de la dette depuis 2017, Pierre-Mathieu Duhamel, ancien directeur du Budget, analysait la période récente. « De 2010 à 2013, Nicolas Sarkozy puis François Hollande ont procédé à plusieurs hausses d'impôts pour un montant global de 3 points de PIB. Ces mesures étaient une réponse à la crise financière, elles n'étaient pas censées durer. L'argument de la gauche : "On doit augmenter les impôts, car on les a beaucoup baissés" n'est pas recevable. Certes, Emmanuel Macron les a réduits de 60 milliards d'euros (moitié au profit des ménages, moitié des entreprises). Mais ces 2 points de baisse ne compensent pas les 3 points de hausse. »

Cela n'empêche pas Michel Barnier de vouloir recourir à l'arme fiscale en visant, comme toujours, les riches. Lors du journal de 20 heures de France 2, dimanche, il n'a pas exclu pas de faire participer « les personnes les plus fortunées » au travers de « prélèvements ciblés ».

La liste des mesures expertisée à Bercy commence à être très longue. Le Premier ministre envisage le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour les plus hautes tranches, tout comme l'augmentation de la flat tax de 30 à 33 %. « Il ne faut pas y toucher, le contre-signal serait énorme », exhorte un ancien ministre macroniste pourtant issu de la gauche.

> *La liste des mesures expertisée à Bercy commence à être très longue. Le Premier ministre envisage le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour les plus hautes tranches, tout comme l'augmentation de la flat tax de 30 à 33 %*

Dans une note pour le think-tank Terra Nova, qui explore la meilleure façon de taxer davantage les riches, deux experts rappellent que la taxation des revenus du capital est déjà élevée en France par rapport aux autres pays. Ils recommandent donc de ne pas augmenter la flat tax, le prélèvement forfaitaire unique instauré par Emmanuel Macron. Michel Barnier prépare-t-il un retour, sous une forme ou une autre de l'impôt de solidarité sur la fortune ? Cela ne semble pas totalement exclu.

Contentieux. Du côté des entreprises, une taxation exceptionnelle, s'ajoutant à l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises, possiblement à partir d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires, semble probable. Il y a de quoi trouver 5 milliards, si la mesure, déjà utilisée en 2017, était reconduite. Les allègements de cotisations employeurs sont aussi dans le viseur, Michel Barnier espérant économiser de l'ordre de 4 à 5 milliards d'euros, sur un total d'environ 75 milliards.

Mais contrairement à ce qu'affirme le NFP, les hausses d'impôts sur les plus aisés (et les grandes entreprises) ne suffiraient pas à redresser les comptes. « L'outil fiscal doit […] être manié avec prudence et agilité, en particulier quand il s'agit de prélever des recettes sur les plus fortunés, qui sont généralement bien conseillés et assez mobiles. En la matière, la gesticulation politique au mépris du droit, qui n'est que trop fréquente, ou la simple erreur technique, se payent cash », rappellent Guillaume Hannezo et Fipaddict (un enseignant en finances publiques sous pseudonyme) dans leur note pour Terra Nova.



SIPA PRESS

Michel Barnier au palais de l'Elysée, après le conseil des ministres, lundi.

La liste des contentieux fiscaux perdus par l'Etat est longue : taxe de 3 % sur les dividendes, contentieux précompte, contentieux OPCVM, etc. Ils lui ont coûté plusieurs milliards… Quant à la fameuse taxe à 75 % de François Hollande, elle a été annulée par le Conseil constitutionnel avant d'être « définitivement enterrée au bout de deux ans après avoir rapporté à peine 500 millions d'euros ».

C'est donc dans les dépenses, qui atteignent toujours 57 % du PIB contre 50,1 % en moyenne dans la zone euro et 48,6 % en Allemagne, qu'il faut d'abord chercher. « Dans tous les services publics, on peut faire bien, parfois mieux, avec parfois moins d'argent public et en donnant de l'efficacité à la dépense », a estimé Michel Barnier sur France 2. Il ne lui reste plus qu'à passer aux actes.

@clhaik
@mvignaud

Terra Nova démonte le programme du Nouveau Front populaire

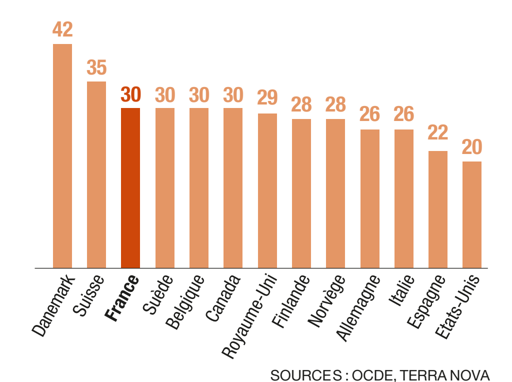
Taxer davantage les plus riches, oui ! Mais faire croire, comme le Nouveau Front populaire, que cela serait suffisant pour régler le problème budgétaire de la France, non ! C'est, en substance ce qu'explique en détail une note de Terra Nova, publiée le 20 septembre. Selon ses deux auteurs, qui connaissent leur sujet sur le bout des doigts, la taxation des 1% et surtout des 0,1% les plus aisés ne pourrait rapporter, compte tenu de la jurisprudence constitutionnelle et des traités, que 10 à 15 milliards d'euros par an, « sans trop d'inconvénients sur la localisation en France des centres de décisions, des entrepreneurs et des talents ». Pas de quoi financer les 100 milliards de mesures jugées nécessaires par les économistes pour stabiliser la dette publique à un niveau élevé.

Il s'agit même d'un maximum. « Certaines (mesures) peuvent être considérées comme risquant de dégrader l'image de la France comme destination d'investissement et doivent donc être débattues de ce point de vue », reconnaissent Guillaume Hannezo, professeur associé à l'Ecole normale supérieure, ancien conseiller économique de François Mitterrand et Fipaddict (un enseignant en économie et finances publiques sous pseudonyme).

Mesures confiscatoires. Les propositions fiscales proposées par l'alliance des partis de gauche, non faisables juridiquement et en pratique, sont balayées. Même si elles avaient pu être mises en œuvre, « elles aboutiraient à l'évidence à des situations tellement insoutenables qu'elles bouleverseraient profondément les choix de localisation et les comportements des entrepreneurs ». Compte tenu du cumul des mesures confiscatoires, « l'expropriation » serait « très rapide » et conduirait à liquider des grands groupes français, arguent les auteurs, démonstration chiffrée à l'appui. Parce que la France fait déjà partie des pays qui taxent le plus en

Taux de taxation marginal des dividendes

En % pour un ménage gagnant cinq fois le revenu moyen



SOURCES : OCDE, TERRA NOVA

la matière, Guillaume Hannezo et Fipaddict se prononcent contre une augmentation de la flat tax sur les revenus du capital. Avec la « contribution exceptionnelle » sur les hauts revenus perçue depuis 2011, elle atteint déjà 34 %. Ils proposent en revanche de « mettre fin à l'effacement des plus-values latentes à la transmission, qui fait que « les très riches ne paient jamais cette flat tax ».

Parmi les autres mesures proposées figure le retour d'un ISF, à taux faible, de 0,3 %, mais incluant le patrimoine professionnel, sans plafonnement. « A titre d'illustration, un taux de 0,3 % appliqué au patrimoine des 0,1 % les plus fortunés rapporterait environ 4 milliards ».

Gouverner. Pour formuler ces propositions, ils partent du constat qu'en France, les plus fortunés n'encaissent qu'une faible part de leurs plus-values tirée de leurs investissements. Celles qu'ils accumulent échappent à l'impôt, « car notre droit fiscal considère que l'accumulation de plus-values "latentes" n'est qu'un revenu "virtuel" qui sera taxé plus tard voire… jamais » ! Comme aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, la France fait en effet partie des pays dans lesquels la transmission par donation ou succession des actifs entraîne l'« effacement » de la plus-value latente. Ce n'est pas le cas dans les pays du Nord de l'Europe ou en Allemagne.

« Lorsque les héritiers ou les donataires vendent des actifs qui leur ont été transmis, le prix d'achat retenu pour le calcul de la plus-value correspond à leur prix au moment de la

> *Les propositions du NFP « aboutiraient à l'évidence à des situations tellement insoutenables qu'elles bouleverseraient profondément les choix de localisation et les comportements des entrepreneurs »*

transmission, et non à leur prix d'acquisition par le donateur », décrivent-ils. Ces plus-values sont donc moins taxées que le travail ou que les dividendes.

Compte tenu des multiples niches fiscales, les plus grosses successions supportent, par ailleurs, un taux effectif de taxation de seulement 10 %, bien loin des taux énormes affichés dans la loi. D'autres mesures pourraient donc être prises comme la réduction des niches fiscales dont bénéficient les très riches sur l'impôt sur le revenu ou sur les successions (dont les pactes Dutreil). « Désormais, même l'exonération en vigueur en Allemagne apparaît moins favorable que le dispositif français », remarquent-ils.

Avec ces propositions, Guillaume Hannezo et Fippadict ne prétendent pas écrire un programme fiscal clé en main pour la gauche. Mais ils estiment indispensable qu'elle tienne compte des « contraintes indispensables » si elle « veut se donner une chance de gouverner sans renier ni les orientations politiques sur lesquelles elle s'est fait élire, ni sa capacité à gouverner efficacement une fois arrivée au pouvoir ».

M.V.

Fiscalité des plus aisés : quelle réalité ?

10 % des foyers fiscaux payent 76% de l'impôt sur le revenu

Répartition des foyers selon leur revenu PAR PART FISCALE	Revenu moyen – Niveau en 2022 (en euros)	Revenu moyen – Impôt après réductions et crédits d'impôt	Taux d'imposition – Taux d'imposition après réductions et crédits d'impôt
jusqu'au 1er décile	n.s.*	-32	n.s.
du 1er au 2e	4 735	-65	-1 %
de 2e au 3e	8 668	-101	-1 %
du 3e au 4e	11 497	-123	-1 %
du 4e au 5e	14 045	-91	0 %
du 5e au 6e	16 509	173	1 %
du 6e au 7e	19 166	683	2 %
du 7e au 8e	22 609	1 411	4 %
du 8e au 9e	28 352	2 969	7 %
au-dessus du 9e	**59 731**	**15 318**	**15 %**

*Non significatif

Barème de l'impôt sur les revenus 2023

Tranche de revenu annuel (après abattement)	Taux marginal
0 à 11 294 €	0 %
De 11 295 à 28 797 €	11 %
De 28 798 à 82 341 €	30 %
De 82 342 à 177 106 €	41 %
Au delà de 177 106 €	45 %

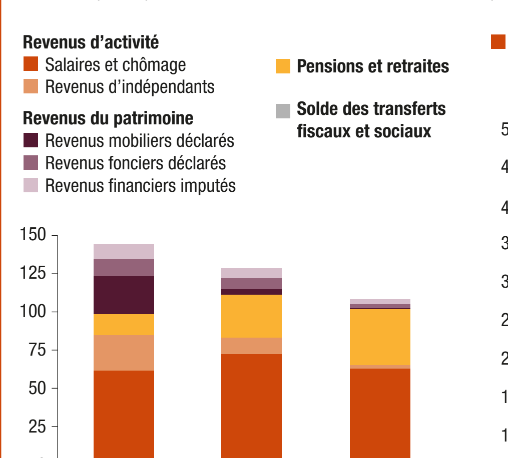
Contribution exceptionnelle

Tranche de revenu annuel (après abattement)	Taux marginal
De 250 000 à 500 000 €	48 %
Au-dessus de 500 000 €	49 %

SOURCE : FICHIER DES DÉCLARATIONS SUR LES REVENUS 2022, DGFIP

Les hauts revenus en détails…

Décomposition du niveau de vie des ménages en 2018 (en %)



SOURCE : INSEE

… et comment ils sont taxés

Taux effectif (en % du revenu fiscal)

ISF
Impôt sur le revenu
Prélèvements sociaux
Taux effectif Total

50 45 40 35 30 25 20 15 10 5 0

90 99 99,5 99,9 99,95 99,99 99,995 99,999 99,9998

9% les plus aisés
1% les plus aisés

SOURCE : INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Et au fait, la dette écologique, comment la réduit-on ?

Il ne l'oublie pas. Le jour de son entrée à Matignon, Michel Barnier a évoqué la « dette écologique », comme il l'a fait le 22 septembre, lors de son passage au 20 heures de France 2. Comment la définir ? « C'est le capital environnemental diminué de la pollution et des émissions de CO_2 que nous allons transmettre aux générations futures », rappelle Christian Gollier, directeur de la Toulouse School of Economics. Chaque tonne supplémentaire de CO2 rejetée dans l'atmosphère accroît le stock atmosphérique de gaz à effet de serre et creuse cette dette à l'égard des générations futures. A contrario, chaque tonne retirée de l'atmosphère la diminue.

« Notre dette climatique continue à augmenter, mais à un rythme qui ralentit : en 2023, les émissions nettes de la France ont atteint 350 millions de tonnes de CO_2 contre 500 Mt en 2005, explique l'économiste Christian de Perthuis. Si on estime à 100 euros le coût des dommages engendrés par le rejet d'une tonne supplémentaire de CO_2 dans l'atmosphère, le rythme d'accroissement annuel de cette dette est passé de 50 milliards d'euros en 2005 à un peu moins de 38 milliards. »



SIPA PRESS

A partir de 2027, l'élargissement du système européen des quotas de CO_2 va renchérir l'usage des énergies fossiles dans **les transports terrestres**.

Objectif intermédiaire. Or, la France s'est engagée, comme les autres pays européens, à la stabiliser en 2050 en atteignant à cette date la fameuse neutralité carbone. Pour y parvenir, l'UE a fixé un objectif intermédiaire de réduction de 55% des émissions des gaz à effet de serre d'ici à 2030. « Compte tenu de l'objectif fixé, la dette climatique évoquée par Michel Barnier n'est pas plus soutenable que la dette publique », juge Christian de Perthuis.

Pour réduire la dette climatique, certains estiment qu'il faudrait mettre en place un ISF climatique, qui consiste à prendre en compte l'empreinte carbone des individus dans leur taxation. C'est, au fond, une version du principe pollueur-payeur, cher à Michel Barnier. Très difficile à mettre en place, il serait, côté recettes, bien décevant, puisque seuls 350 000 contribuables payaient l'ISF avant qu'il ne soit réduit à sa composante immobilière. « En plus, si l'on ajoute encore des impôts sur les riches, qui polluent le plus, ils vont quitter la France », juge Christian Gollier.

Pour lui, la seule solution est que les agents économiques intègrent dans le coût de leur activité celui de leurs émissions de carbone, ce qui peut passer par une taxe du même nom. Introduite en 2014, elle a été gelée à 44,60 euros la tonne de carbone dès 2019 pour apaiser les « Gilets jaunes ». « Il faut multiplier cette taxe carbone par 3 ou 4 et compenser la hausse pour les trois premiers déciles de revenus, explique l'économiste. Comme cela, on combine justice fiscale et effet écologique. » Pour être crédible, une telle mesure doit être transparente.

Le statu quo actuel ne va pas être tenable très longtemps. A partir de 2027, l'élargissement du système européen des quotas de CO_2 va renchérir l'usage des énergies fossiles dans les transports terrestres, les bâtiments et les petites entreprises. Cet élargissement requiert une transposition dans le droit national dans les deux ans qui viennent.

« Cela va contraindre l'exécutif et la représentation nationale à se positionner sur l'épineuse question de la fiscalité et du prix de l'énergie », conclut Christian de Perthuis. Il vaudrait mieux ne pas attendre cette échéance, car le dossier est compliqué. Dans un avis paru le 6 septembre, la Cour des comptes estime que l'articulation entre les objectifs de la fiscalité de l'énergie et les cibles de la politique énergétique et climatique de la France est « inexistante ». **Irène Inchauspé**

@iinchauspe

Rome revient à la charge pour taxer les « superprofits » des banques

Lundi, l'Insee italien a revu à la hausse la croissance du pays en 2021 et 2022. Par contagion, le PIB a dépassé pour la première fois en 2023 son pic d'avant la crise financière de 2008. Malgré cette bonne nouvelle, le travail du ministre des Finances, Giancarlo Giorgetti, pour boucler la loi de finances reste toujours aussi délicat. Pour reconduire les mesures votées l'an dernier et financer les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Etat, l'exécutif va devoir trouver plus de 20 milliards d'euros sans recourir à la dette, le déficit devant baisser en 2025.

Ainsi, au-delà des économies réclamées à toutes les administrations, le gouvernement de droite envisage de demander à certains secteurs de prendre leur part, au travers de prélèvements exceptionnels sur les recettes extraordinaires enregistrées depuis la pandémie. La majorité voudrait en particulier introduire un impôt pour les banques, les assurances et les sociétés énergétiques, qui pourraient subir une taxe de 1% à 2% sur leurs bénéfices des 12 à 24 derniers mois.

Le gouvernement négocie depuis des mois avec les associations patronales du secteur

Pour l'instant, il ne s'agit que d'une hypothèse, et les précédents montrent combien le terrain est glissant. A l'été 2023, l'exécutif avait déjà essayé de trouver des ressources en imposant un prélèvement extraordinaire sur les recettes du secteur bancaire. Des profits que Giorgia Meloni avait définis à l'époque comme « injustes ». La taxe, introduite sans préavis par un décret pris au cœur du mois d'août, avait provoqué la protestation farouche du monde financier et économique, contraignant le gouvernement à reculer en modifiant profondément la mesure.

Eléments de langage. Les membres de la majorité se montrent donc, cette fois, plus prudents. D'abord, les éléments de langage ont évolué. On ne cible plus de « profits injustes », on préfère parler de « contribution de solidarité ». Ensuite, le gouvernement semble moins pressé. Il négocie depuis des mois avec les associations patronales du secteur pour déboucher sur un dispositif relativement accepté.

La majorité est, par ailleurs, loin d'être alignée sur le sujet. Si demander un effort aux banques est très populaire au sein de Frères d'Italie, le parti de Giorgia Meloni, Forza Italia se montre beaucoup moins enthousiaste. La question, idéologique, recoupe en effet également des intérêts personnels : la famille Berlusconi, garante de la continuité financière du parti grâce à une ligne de crédit d'environ 100 millions, est propriétaire d'une banque, Banca Mediolanum, et n'a jamais caché son opposition à l'initiative. En 2023, Marina Berlusconi, fille aînée du Cavaliere, avait même joué un rôle important dans l'enterrement du précédent mécanisme.

Coincé entre les pressions familiales et les propositions de ses alliés, le secrétaire de Forza Italia, Antonio Tajani, se retrouve contraint à des contorsions linguistiques : « On ne veut pas imposer une taxe, on veut trouver un accord avec les banques pour aider les caisses de l'Etat. » Taxation ou pas, il sera difficile, pour Giorgia Meloni, de trouver 20 milliards en ne mécontentant personne.

Francesco Maselli (à Rome)

@FrMaselli

Infrapolitique *Le pervers narcissique comme fait social*

La chronique de Raphaël LLorca



Sur le long terme, c'est sans doute ce qui restera de cette rentrée 2024, bien davantage encore que la nomination du gouvernement Michel Barnier : depuis le 2 septembre à Avignon, s'est ouvert le procès dit des « viols de Mazan », où cinquante et un hommes sont accusés d'avoir violé Gisèle Pelicot dans son sommeil, alors qu'elle avait été droguée par son mari.

Parfois décrit comme « le procès de la masculinité », voire comme « le procès du siècle », l'affaire a provoqué un considérable émoi dans l'opinion publique. En particulier, nous restons tous, hommes comme femmes, stupéfaits et interdits devant la banalité du profil des accusés, des « Monsieur tout le monde », pompier, artisan, ex-policier, électricien ou journaliste, des gens décrits comme des bons pères de famille, sans histoire. Devant l'horreur, cette question vertigineuse : comment est-ce possible ?

C'est précisément dans ce moment particulier que, hasard du calendrier, est paru le 5 septembre dernier un volumineux essai* consacré à un sujet fondamentalement différent, le « pervers narcissique », mais auquel je n'ai pas pu m'empêcher de voir un rapprochement, sur le thème : « ce que les hommes peuvent faire subir aux femmes ».

Marc Joly, sociologue, chargé de recherche au CNRS, a travaillé pendant six ans sur cette notion. Il la qualifie de sociopathologie genrée, dans la mesure où il appréhende les désordres psychologiques ou comportements toxiques d'un individu, en l'occurrence masculin, comme la résultante d'une dynamique avec son environnement socio-historique.

Processus de défense déréglé. Son essai, très stimulant, propose d'articuler de manière inédite deux disciplines qui, d'ordinaire, se regardent en chiens de faïence : la psychanalyse et la sociologie. « Les troubles et mécanismes que les psychanalystes traitent comme des processus psychiques universels sont difficilement dissociables de processus sociaux », écrit-il. Tout le projet de son enquête sociologique est de répondre à cette question de fond : de quoi l'émergence contemporaine de la figure du « pervers narcissique » est-elle le nom ?

« Psychiquement, le mécanisme est le suivant : pour se défendre de ses propres tensions ou conflits intérieurs, il les dénie et les externalise vers quelqu'un d'autre »

A l'origine, le « pervers narcissique » est une catégorie psychopathologique façonnée par le psychiatre et psychanalyste Paul-Claude Racamier (1924-1996). Spécialiste du traitement des pathologies psychotiques, Racamier voit émerger dans son cabinet un nouveau type de comportement, qu'il cherche à théoriser pour la première fois lors d'une conférence en 1978 en accolant ensemble deux termes structurants de la psychanalyse : le « pervers » et le « narcissique ».

Ce comportement désigne des sujets qui, pour ne pas souffrir, font souffrir les autres, en usant de manipulation, de dénigrement, d'injonctions paradoxales ou de culpabilisation. Psychiquement, le mécanisme est le suivant : pour se défendre de ses propres tensions ou conflits intérieurs, le pervers narcissique les dénie et les externalise vers quelqu'un d'autre – ce faisant, il s'économise tout un « travail psychique, dont la note est à payer par autrui », comme le résume Racamier.

C'est, en somme, un processus de défense déréglé qui, pour tenir solidement à distance sa propre dépression ou psychose, l'expulse vers une personne dont la destruction de l'intégrité psychique devient source de soulagement.

Une fois ces rappels théoriques effectués, tout l'apport sociologique de Marc Joly consiste, dans un deuxième temps, à reconstituer avec précision les conditions sociales de production et de reproduction d'une notion psychanalytique qui connaîtra, près de quarante ans plus tard, une incroyable popularité – jusqu'à n'être parfois désigné que par ses initiales : « PN ».

Comment comprendre le « destin social » de cette notion, qui a donné naissance à « une nouvelle figure du conjoint violent » ? C'est, précisément, qu'elle est venue répondre à un profond besoin social, de la part de femmes qui cherchaient à mettre des mots sur un vécu qui n'était jusqu'alors que peu transmis.

En réponse aux critiques d'une catégorie qui, à force d'être utilisée à tort et à travers, aurait été galvaudée, Marc Joly explique que l'étiquette de « pervers narcissique » a servi « d'instrument féminin d'autodéfense et de vigilance vis-à-vis de comportements masculins dans le couple ».

Normes régulatrices. Il s'agissait avant tout de disposer d'un terme pour qualifier cette violence insidieuse et destructrice. Ce faisant, l'expression a rempli la fonction de « catégorie d'alerte » (« Cela m'a ouvert une fenêtre » explique par exemple Léa, 61 ans, qui a pris conscience de l'emprise dont elle était l'objet grâce à une amie qui lui a parlé de perversion narcissique) et même de « catégorie d'amorce », au sens où elle sert à armer intellectuellement des victimes qui, dès lors, peuvent mieux comprendre le mécanisme à l'œuvre, et ainsi acquérir de nouveaux moyens d'échapper aux stratégies de manipulation.

« Cette pathologie consiste à lutter contre l'égalitarisation des rapports sous une forme plus vicieuse, moins visible, puisqu'un partenaire si sympathique en sociabilité peut, en privé, commettre quotidiennement un "meurtre physique" »

La thèse centrale de Joly, c'est qu'il faut comprendre l'émergence de cette nouvelle pathologie du « pervers narcissique » comme une réaction aux nouvelles normes régulatrices des relations intimes, source de déstabilisation psychique pour la gent masculine.

Certains hommes refusent de faire le deuil de l'ébranlement de la structure patriarcale et, pour le dire vite, de la transformation de la balance du pouvoir entre les sexes. Mais puisque les mœurs et les normes ont changé, ils ne peuvent plus l'affirmer haut et fort, comme dans le passé ; la « perversion narcissique » consiste donc à lutter contre l'égalitarisation des rapports sous une forme plus vicieuse, moins visible, puisqu'un partenaire si sympathique en sociabilité peut, en privé, commettre quotidiennement un « meurtre physique ».

En 1998, la publication du *Harcèlement moral*, titre de l'essai de la psychiatre et psychanalyste Marie-France Hirigoyen, avait remporté un tel succès qu'il avait inspiré des politiques publiques – notamment la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui contient tout un chapitre sur la « Lutte contre le harcèlement moral au travail ». On ne peut qu'espérer une réception similaire pour l'ouvrage de Marc Joly.

@Raphael_llorca

Raphaël LLorca, communicant, essayiste, est co-directeur de l'Observatoire « Marques, imaginaires de consommation et Politique » à la Fondation Jean-Jaurès. Il est notamment l'auteur de *Le roman national des marques – le nouvel imaginaire français* (Éditions de l'Aube, 2023).

(*) Marc Joly, *La Perversion narcissique, étude sociologique*, CNRS éditions, 2024.

Retrouvez **toutes nos chroniques** sur lopinion.fr

Non seulement le sénateur Les Républicains est troisième dans l'ordre protocolaire du gouvernement, mais il a aussi obtenu de travailler avec plusieurs de ses proches

Bruno Retailleau a œuvré pour entrer au gouvernement en position de force

En bande organisée

Dans un entretien au *Figaro*, le ministre de l'Intérieur prévient qu'il n'est pas là « pour faire semblant ». « **Un policier n'est pas une assistante sociale, un délinquant n'est pas une victime, un pays n'est pas un hall de gare** », ajoute-t-il.

Matthieu Deprieck

Il y a parfois du bon à être considéré comme un épouvantail. Depuis que son nom figure parmi les potentiels ministres du gouvernement Barnier, Bruno Retailleau est devenu la figure qui concentre toutes les craintes macronistes d'une dérive droitière de l'exécutif. Ce lundi matin, il a joué de cette réputation lors de la passation de pouvoir avec Gérald Darmanin au ministère de l'Intérieur, insistant sur l'ordre et la tolérance zéro à l'égard de ceux qui s'en prendraient, même verbalement, aux policiers et gendarmes.

La marque Retailleau est installée. Michel Barnier, qui tenait à le nommer place Beauvau, compte sur cette image de fermeté. Elle se renforce à mesure que des députés Ensemble pour la République critiquent sa ligne. Lors de la passation de pouvoir avec Maud Bregeon, l'ancienne porte-parole du gouvernement, Prisca Thévenot, a salué les « Français tout court », en opposition aux « Français de papier », formule utilisée par Bruno Retailleau et popularisée par l'extrême droite.

Homogénéité. Bruno Retailleau n'est pas arrivé seul au gouvernement. Les présidents de la commission des Lois et des Affaires économiques au Sénat, François-Noël Buffet et Sophie Primas, ont été nommés respectivement aux Outre-mer et au Commerce extérieur. Ils travaillaient quotidiennement avec Bruno Retailleau, leur président de groupe au palais du Luxembourg. Le député Patrick Hetzel est aussi un proche. Il occupe les fonctions de secrétaire général de Force républicaine, un mouvement politique dirigé par Bruno Retailleau, hérité de François Fillon. Il a été nommé ministre de l'Enseignement supérieur. Enfin, la sénatrice de Loire-Atlantique, Laurence Garnier a résisté aux oppositions macronistes à sa nomination. Elle a rejoint le ministère de l'Economie pour s'occuper de la Consommation.

La PME Retailleau possède son siège social place Beauvau. Le ministre de l'Intérieur est entouré d'un ministre délégué à la sécurité du quotidien, Nicolas Daragon, maire LR de Valence, et d'un secrétaire d'Etat chargé de la citoyenneté, Othman Nasrou, lui aussi proche de Bruno Retailleau pour avoir été son directeur de campagne lorsque le Vendéen briguait la présidence des Républicains en 2022.

Ainsi, le ministère de l'Intérieur est 100 % LR. Cette homogénéité paraît naturelle. Elle ne s'impose pourtant pas d'elle-même, particulièrement dans un contexte de coalition et donc de nécessité de partager les pouvoirs entre plusieurs formations politiques. Quelques jours avant l'annonce du gouvernement, les macronistes disaient leur réticence à ne pas occuper le poste stratégique de ministre de l'Intérieur et craignaient que ne soit nommé un LR, sénateur qui plus est, et donc enclin à reprendre des propositions « dures » en matière d'immigration. Non seulement, c'est le président du groupe LR au Sénat qui s'est finalement assis dans le siège de Gérald Darmanin mais en plus il a obtenu de n'être entouré que d'élus de son parti politique.


SIPA PRESS

Lors de la passation de pouvoir, ce lundi, **le ministre de l'Intérieur** a martelé la tolérance zéro à l'égard de ceux qui s'en prendraient, même verbalement, aux policiers et gendarmes.

Moutchou, bloquée. Pour cela, il n'a pas hésité à écarter une candidate, et pas n'importe laquelle : la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Naïma Moutchou. Le Premier ministre lui avait d'abord proposé d'être ministre déléguée à la Justice mais face au refus du futur garde des Sceaux, le socialiste Didier Migaud, proposition lui avait été faite de rejoindre le ministère de l'Intérieur. Là aussi, refus de Bruno Retailleau. Les bonnes relations entretenues par l'élu vendéen avec Edouard Philippe n'ont pas suffi à le convaincre d'intégrer à son pôle ministériel l'une des personnalités d'Horizons, pourtant partisane d'une politique régalienne stricte. Ainsi, Naïma Moutchou avait défendu une proposition de loi pour rétablir des peines planchers, texte torpillé par les macronistes. Cette idée figure dans le pacte législatif présenté par les Républicains en juillet dernier.

Bruno Retailleau aurait pu panacher son équipe, entre un LR et une Horizons. Il a fait un autre choix, celui de ne pas travailler avec une responsable politique qui critiqua dans le passé certaines de ses prises de position : à l'issue des émeutes de juillet 2023, Bruno Retailleau avait dénoncé une sorte de « régression vers les origines ethniques » dans les deuxième et troisième générations d'immigrés. Naïma Moutchou y avait vu « une sorte de régression du patron LR au Sénat vers l'extrême droite ».

Cela n'aide pas pour travailler ensemble même si le Premier ministre insiste et même si cela permet d'associer plus étroitement le parti d'Edouard Philippe à la nouvelle majorité. Au bout du compte, Horizons compte un ministre (Paul Christophe) et une ministre déléguée (Marie-Agnès Poussier-Winsback). Naïma Moutchou, elle, a refusé une dernière proposition, l'égalité femmes-hommes. Le poste est occupé par Salima Saa, ex-UMP, l'ancêtre des Républicains. Cette fois-ci, Bruno Retailleau n'y est pour rien.

@mdeprieck

Sous l'influence notamment de Gérard Larcher, le Premier ministre a accordé une place importante aux élus de la Chambre haute

Grâce à Barnier, le Sénat tient sa revanche

Rupture

Composé de 39 membres, le gouvernement de Michel Barnier compte neuf sénateurs, **en majorité issus des Républicains**.

Dinah Cohen

Rarement le Sénat a connu tel remue-ménage. Habituellement à l'abri du bruit, la Chambre haute est sous le feu des projecteurs. Nommés par Michel Barnier, neuf de ses membres quittent leur siège pour rejoindre le Premier ministre. Un record sous la présidence d'Emmanuel Macron.

A première vue, l'équipe de Michel Barnier donne l'impression de la continuité. Le camp présidentiel y a conservé une certaine assise avec 17 membres issus de l'ex-majorité et des postes clés, comme Bercy ou l'Education nationale. Mais la rupture se niche dans les détails.

Equipe diverse. Longtemps méprisés par les macronistes, les sénateurs tiennent leur revanche. D'abord parce que Bruno Retailleau s'impose à l'Intérieur comme le seul poids lourd de ce gouvernement. Ensuite parce qu'avec Gérard Larcher, ils ont veillé à ce que leur Chambre soit particulièrement représentée. Cinq de leurs collègues font leur entrée. François-Noël Buffet aux Outre-mer, Sophie Primas au Commerce extérieur, Agnès Canayer à la Famille et Laurence Garnier à la Consommation – malgré les critiques visant ses positions sociétales. Proche de Michel Barnier, Marie-Claire Carrère-Gée hérite également de la fonction inédite de la Coordination gouvernementale.

A ces profils venus de la droite, s'ajoutent la sénatrice UDI Françoise Gatel (Ruralité) et le macroniste Thani Mohamed Soilihi (Francophonie). Plus surprenant encore, c'est une sénatrice – Nathalie Delattre, du Parti Radical – qui s'installe au ministère des Relations avec le Parlement, au risque de méconnaître les députés auprès desquels l'élue aura la charge de bâtir des compromis.

Michel Barnier envoie là plusieurs messages. D'abord, il prend le contre-pied de ses prédécesseurs. Depuis 2017, seuls Edouard Philippe et Jean Castex ont pioché dans la Chambre haute pour composer leurs gouvernements. Avec respectivement quatre, puis trois de ses représentants. Elisabeth Borne et Gabriel Attal n'ont compté, eux, qu'un seul sénateur, par la présence continue de Sébastien Lecornu aux Armées. « Ils sont contents d'être enfin reconnus et considérés », admet un centriste du Sénat.

« Face aux poids lourds qui vont être au Palais Bourbon, ça va servir à des débats plus mesurés »

Il ne s'agit certes pas d'une cohabitation, mais il y a bien un changement de méthode. Emmanuel Macron a souvent été accusé de parisianisme ? Le Premier ministre répond par une mise en valeur des territoires. Loin du gouvernement jugé francilien de Gabriel Attal, Michel Barnier s'est réjoui dimanche sur France 2 d'avoir formé une équipe diverse. De la Vendée au Rhône, en passant par la Seine-Maritime, la Loire-Atlantique, ou encore Mayotte. Les sénateurs y sont pour quelque chose.

Pas de cadeaux. Le Premier ministre mise aussi sur l'imaginaire commun. Le Sénat n'a pas comme seule caractéristique d'avoir une moyenne d'âge plus élevée que sa Chambre voisine. « Le Sénat, c'est l'expérience et l'apaisement », résume le patron des sénateurs macronistes, François Patriat. Le même évoque « la mentalité de sénateur », soit « prendre du recul et ne pas sauter sur tout ce qu'il se passe ». Une approche utile quand l'Assemblée nationale s'annonce peu gérable. « Face aux poids lourds qui vont être au Palais Bourbon, ça va servir à des débats plus mesurés », observe un habitué du Sénat.

Enfin Michel Barnier s'assure le soutien d'au moins l'une des deux Chambres. Les députés ne lui feront pas de cadeaux. Même ceux dont les collègues ont été nommés au gouvernement. Or, la présence de sénateurs lui garantit l'appui de Gérard Larcher et de ses troupes. Des troupes qui, depuis dix ans, sont majoritaires dans leur Chambre tout en étant dans l'opposition à l'exécutif. Là aussi, il faudra passer par un changement de méthode.

@DinahCohen

Vu du vieux monde
Le mirage du scrutin proportionnel

La chronique de Gilles Savary



La robustesse des grandes démocraties tient à la sophistication de leurs institutions, censée les protéger des irréductibles faiblesses humaines. Mais cette fois, la Constitution de la Ve République n'est pas d'un grand recours pour faire face au chaos politique provoqué par une dissolution de l'Assemblée nationale qui restera dans les annales des bourdes politiques. Il en est résulté un net affaiblissement du camp présidentiel au sein d'une Assemblée sans majorité, polarisée par les extrêmes, qui instille un étrange climat de IVe République, sous les institutions de la Ve.

Il s'agit d'une réplique aggravée de l'Assemblée élue en 2022 qui ne pouvait trouver d'issue gouvernementale que par la constitution d'une large coalition entre partis rivaux. En principe, rien n'y faisait obstacle : face au RN, les électeurs ont clairement dessiné un Front Républicain qui aurait dû fonder le mandat impératif des partis qui en ont bénéficié. Pour autant, la formation d'une telle coalition s'est très vite révélée chimérique ! Et la singularité absolue de la situation actuelle, c'est que le Président ne dispose plus, avant dix mois, du moindre levier institutionnel pour faire face à une telle crise politique.

Inextricabilité. Il n'est donc pas illégitime que le débat s'anime sur les réformes susceptibles de nous prémunir, à l'avenir, d'un tel cas de figure. Parmi celles-ci, l'instauration du scrutin proportionnel, et avec lui un grisant petit fumet de l'instabilité politique chronique de la IVe, a le vent en poupe au motif religieux qu'elle forcerait la classe politique à des coalitions.

Sauf que, transposée aux dernières législatives, la proportionnelle aurait surtout constitué une prime en sièges pour le RN, et l'on peine à imaginer quelle Assemblée nationale serait sortie d'une réplique des 38 listes en lice à l'élection proportionnelle européenne… Assurément, la même équation parlementaire inextricable, juste un peu plus balkanisée qu'avec le scrutin majoritaire actuel. A la différence près, en effet, que la franche social-démocratie de Raphaël Glucksmann y tiendrait le haut du pavé à gauche, mais sans pour autant la prémunir de préférer se coaliser avec Jean-Luc Mélenchon et les Verts qu'avec Renaissance et la droite républicaine.

« Notre incapacité à constituer une coalition républicaine tient aussi à la limitation du mandat présidentiel à deux successifs »

Du coup, faute de plus d'inspiration, on se prend à rêver, à gauche, de recourir à ce remède miracle pour conjurer la fatalité d'une soumission alimentaire à Jean-Luc Mélenchon au risque de découpler un peu plus l'Assemblée nationale des territoires, et d'ouvrir plus grandes ses portes au RN.

Pourtant, notre incapacité à constituer une coalition républicaine tient aussi à une autre disposition gadget adoptée en 2000 : la limitation du mandat présidentiel à deux successifs. En constituant un empêchement démocratique arbitraire, qui prive le pays d'une potentielle remise en jeu du Président sortant, elle encourage les partis politiques à cristalliser leurs positions et leurs stratégies de succession présidentielle, plutôt que de concourir à la recherche d'une majorité républicaine à l'Assemblée.

Si Jean-Luc Mélenchon entreprend de mobiliser la rue pour une destitution du Président, c'est pour précipiter sa sortie du jeu politique, et éviter ainsi que d'autres candidats que lui et Marine Le Pen puissent avoir le temps de s'imposer d'ici 2027. Mais s'il mène le bal à gauche alors qu'il pèse six points de moins que Glucksmann, c'est par incurie politique de ses partenaires, plutôt que la faute au mode de scrutin !

@GilleSavary

ACCÉDEZ À L'EXCELLENCE PATRIMONIALE

HORIZON PATRIMOINE

VOUS AVEZ DES LIQUIDITÉS À INVESTIR ?

Rencontrez les meilleurs experts et conseillers

Inscrivez-vous : www.horizon-patrimoine-evenement.fr

Comment tirer parti de cette nouvelle ère ?

Investissements durables I Fiscalité I Gestion de patrimoine I Immobilier I Placements alternatifs I Private equity I Succession/Transmission

« Je vous donne rendez-vous le 15 novembre »

Nicolas Beytout

Inscrivez-vous

Salons de l'hôtel des Arts & Métiers I Paris 16e

Un événement

L'AGEFI l'Opinion

Partenaires

Platinum









Sponsors





Le bon grain de l'ivraie

Taux d'intérêt : des baisses très nécessaires

La chronique de Frédéric Gonand

La Federal Reserve américaine a annoncé la semaine dernière une baisse de ses taux directeurs de 0,5%. Les taux de la Banque centrale Européenne ont baissé d'autant depuis l'été. Alors que l'inflation est revenue aux alentours de l'objectif de moyen terme de 2% par an, une baisse des taux est aujourd'hui d'autant plus souhaitable que la dissipation des effets récessifs des resserrements passés va prendre du temps.

La politique monétaire influence l'économie à de nombreux titres : coût du capital et notamment taux des emprunts, prix immobiliers, prix des actifs financiers, taux de change... Durant la crise du Covid de 2020, les politiques monétaires furent très expansionnistes, avec des achats massifs d'obligations publiques pour faire baisser les taux longs. Le total de bilan de la BCE a atteint près de 9 000 milliards d'euros début 2022 grâce à la création monétaire. Ensuite, l'envolée de l'inflation début 2022 a déclenché des relèvements de taux directeurs massifs (+4,5% pour la BCE ; +5,25% pour la Fed).

« Le resserrement monétaire de 2022-2023 est singulier par son ampleur et la rapidité de ses effets sur les marchés financiers »

Par rapport aux précédents épisodes de resserrement monétaires des pays avancés, celui de 2022-2023 est singulier par son ampleur et la rapidité de ses effets sur les marchés financiers, tels que les indices des conditions monétaires et financières de la Banque des Règlements Internationaux ont pu le montrer récemment. Les marchés d'actions ont dévissé (-20 % pour l'indice S&P 500 et -35 % pour le Nasdaq ; -14% pour l'indice Euro Stoxx), les prix immobiliers ont baissé (près de -15% à Paris dans l'ancien), les cours des obligations ont diminué. Pour les entreprises le taux d'emprunt moyen est passé de 1,4% début 2022 à 5,2% fin 2023 ; pour les ménages le taux des crédits immobiliers de 1,3% à 4,0% sur la même période.

« Les hausses massives n'ont pas précipité de récession avec rebond du chômage, alors même que les entreprises et les Etats étaient très endettés »

En revanche, les effets sur la croissance et l'emploi de ces resserrements ont été en moyenne contenus. Les ordres de grandeur usuels (cf. Deb et al., 2023) suggèrent qu'une hausse de +1% des taux directeurs serait en moyenne de nature à peser sur le PIB à hauteur de 1,5% à un horizon de 18 mois. Pourtant, les hausses massives de taux de 2022-2023 n'ont pas précipité de récession avec rebond du chômage, alors même que les entreprises et les Etats étaient très endettés. Plusieurs facteurs ont exercé leurs influences : les agents s'étaient souvent endettés à taux fixes très bas durant les années 2010, le rebond de consommation après la pandémie et les politiques budgétaires peu rigoureuses ont soutenu la demande durant les resserrements monétaires, les anticipations inflationnistes n'ont pas beaucoup bougé durant l'épisode inflationniste, et les réglementations des années 2010 ont renforcé le système bancaire face aux tempêtes financières.

Au final, le coût en termes de croissance des resserrements monétaires aurait pu être plus élevé. Mais pour les entreprises, il est temps que la BCE poursuive sa baisse des taux directeurs, car les resserrements passés vont avoir des effets défavorables durant encore quelques trimestres. Et il conviendra de vérifier que les banques diminuent aussi rapidement leurs taux aux entreprises.

@FredericGonand

Les dirigeants reconnaissent prendre davantage en compte le facteur géopolitique dans leurs investissements

Développement durable : il n'y a pas le feu dans les entreprises...

Retard à l'allumage

Le dernier rapport du Capgemini Research Institute souligne l'ampleur du fossé entre les efforts annoncés dans le domaine par des chefs d'entreprises basées sur les trois continents, et les attentes des consommateurs.

Muriel Motte

« LA MEILLEURE FAÇON de gagner la confiance des consommateurs et de gagner en crédibilité, c'est d'apporter des résultats tangibles et de préparer un avenir qui met la durabilité au cœur des préoccupations », commente Cyril Garcia, responsable mondial de la RSE chez Cap Gemini. On y lit en creux ce que révèle le dernier rapport du Cap Gemini Research Institute sur les efforts que mènent les entreprises dans ce domaine, et sur ce qui reste à accomplir ! Par exemple, fin 2023, les cadres dirigeants des quelque 727 groupes sondés dans treize pays du monde prévoyaient d'augmenter les investissements en matière de développement durable cette année. « Cela ne s'est pas concrétisé », note le rapport : l'investissement annuel moyen dans les initiatives et pratiques durables a représenté 0,82% de leur chiffre d'affaires total, en baisse comparé au déjà misérable 0,92% de 2023...

Apparemment, l'intention est là, quoique majoritairement motivée, non par des convictions personnelles, mais plutôt par la crainte de futures réglementations plus strictes. C'est l'état d'esprit de 69% des cadres qui mettent ce type de mesure en place, contre 57% l'année dernière. En Europe, l'entrée en vigueur progressive de la directive CSRD, qui renforce les exigences de reporting de durabilité des sociétés, est évidemment citée. Elle doit permettre de mieux mesurer les efforts réalisés dans ce domine, d'abord par les grands groupes, puis dans quelques années par les plus petites entreprises. Mais un détricotage du Pacte Vert pour l'Europe, dont la CSRD est l'un des éléments clés, est à craindre après l'élection d'un nouveau Parlement européen plus « droitier » que le précédent. Cela va-t-il devenir un motif supplémentaire pour jouer la montre face à des dépenses qui ne sont pas forcément rentables pour les entreprises ?

Défiance. De manière générale, les dirigeants reconnaissent prendre davantage en compte le facteur géopolitique dans leurs investissements durables. Autant dire que les multiples conflits militaires et commerciaux qui s'additionnent (tensions Chine-Etats-Unis, guerre en Ukraine et maintenant au Proche-Orient...) peuvent facilement être invoqués pour reléguer la question du verdissement au second plan des priorités. L'incertitude autour de la politique américaine est aussi citée comme un facteur déstabilisant par les cadres interrogés sur les trois continents.

Dans ce contexte, on peut les comprendre, « les consommateurs ne sont pas convaincus des progrès accomplis », euphémise le rapport. Ils estiment que les entreprises devraient en faire plus dans la décarbonation. Et derrière la multitude d'initiatives qu'elles annoncent en matière de recyclage, de gestion de l'eau ou de circularité par exemple, les citoyens du monde sont « plus sceptiques que jamais sur leur sincérité, la moitié d'entre eux pensent que les sociétés font du greenwashing, contre 33% en 2023 ». La défiance grandit à mesure que les catastrophes naturelles s'intensifient d'un bout à l'autre de la planète.

@murielmotte

Les acteurs de l'immobilier ont poussé un ouf de soulagement : Valérie Létard passe aux commandes d'un ministère « entier »

Une ministre pour le logement, plus efficace contre la crise ?

Dénouement

Relancer les chantiers du neuf, aider à l'acquisition d'un logement, enrayer l'inflation des loyers et des prix, permettre aux plus modestes de se loger correctement... **Les dossiers qui attendent la nouvelle ministre du Logement et de la rénovation urbaine sont nombreux et délicats.**

Sandra Mathorel

« MIEUX VAUT LÉTARD que jamais ! », commentait samedi soir sur LinkedIn un avocat spécialiste de l'immobilier, après l'annonce du nouveau gouvernement. Si le jeu de mots prête à sourire, il est aussi révélateur de l'inquiétude de tout un pan de l'économie qui attendait de savoir si le nouveau Premier ministre les avait un minimum entendus. La nomination de Valérie Létard (groupe Liot) au portefeuille du Logement et de la rénovation urbaine a suscité beaucoup de réactions, plutôt positives. Pour la première fois sous l'ère Macron, il bénéficie en effet d'un ministre de plein exercice, ce que l'intéressée n'a pas manqué de souligner lors de la passation de pouvoir lundi. « S'il fallait un premier signal, [c'est celui que] le Premier ministre considère que le logement est au cœur des préoccupations pour bien des raisons », a-t-elle ainsi affirmé.

Pouvoir d'achat. Valérie Létard n'est placée sous la tutelle d'aucun autre ministre, ce qui laisse à penser qu'elle aura peut-être davantage les coudées franches que ses prédécesseurs, lesquels étaient « délégués » et dépendaient du ministre de la Transition écologique. Elle bénéficie d'une strate de hiérarchie en moins et en réfère directement à Michel Barnier. Le secteur veut y voir le signe d'un intérêt de la part du gouvernement, après le mea culpa du chef de l'Etat en juin dernier. Est-ce à dire qu'elle aura vraiment les moyens de ses ambitions ? Elle, en tout cas, veut y croire. « Il y a un enjeu social, a lancé celle qui a beaucoup travaillé sur la politique de la ville et le logement social lors de ses précédentes mandatures (après avoir été longtemps sénatrice, elle est ex-conseillère régionale des Hauts-France et conseillère départementale du Nord, et a été élue députée en juillet). Pas de logement, pas de famille ; sans logement, pas de travail et pas de bonne santé. Le logement est aussi une question de pouvoir d'achat ! » En additionnant emprunt ou loyer, impôt foncier, assurance et factures d'énergie, il représente 40 à 50% du budget pour un ménage modeste, a-t-elle rappelé.

Aux difficultés de logement, dans le privé comme dans le social, s'ajoute un enjeu économique d'ampleur. Faillites d'agences immobilières et de promoteurs, licenciements, transactions en berne... La crise du bâtiment pourrait entraîner 300 000 pertes d'emploi d'ici à la fin 2025. Quelques jours avant sa nomination, la nouvelle ministre rencontrait à l'Assemblée nationale les représentants des grandes familles professionnelles de l'immobilier (artisans, bâtiments, bailleurs sociaux...). « L'heure est à l'action », a-t-elle conclu lundi. Oui, mais laquelle ? L'Alliance pour le logement plaide pour la prolongation du dispositif Pinel, un allègement des droits de mutation ou encore la sortie des biens locatifs de l'assiette de l'impôt sur ma fortune immobilière (IFI)... alors que l'heure est pourtant à la restriction budgétaire.

Il est très peu probable que l'une de ces pistes soit choisie par la ministre. La balance penche davantage vers la régulation des meublés de tourisme, une proposition de loi qui avait quasiment achevé son parcours législatif, et la réforme du logement social intermédiaire initiée par son prédécesseur Guillaume Kasbarian. Nombreux sont ceux qui attendent désormais la feuille de route de Valérie Létard. « Comme on dit chez moi, c'est au pied du mur que l'on voit le maçon ! », résume Philippe Fouquet, président de l'Association vendéenne des constructeurs de maisons.

Empêtré dans un scandale d'antisémitisme, l'aspirant gouverneur Mark Robinson pourrait coûter la victoire au milliardaire dans l'un des plus importants Etats pivots de l'élection présidentielle

En Caroline du Nord, un candidat républicain donne du fil à retordre à Donald Trump

Mauvais entourage

Le suspect de la tentative d'assassinat contre Donald Trump en Floride la semaine dernière **a écrit une lettre il y a plusieurs mois dans laquelle il offrait 150 000 dollars à toute personne qui parviendrait à tuer l'ancien président**, selon les procureurs en charge de l'enquête. « C'était une tentative d'assassinat contre Donald Trump. [...] C'est à vous maintenant de terminer le travail », peut-on lire dans cette note transmise au tribunal de Floride, ce lundi.

Lola Ovarlez

DANS L'ETAT PIVOT de Caroline du Nord, le candidat républicain au poste de gouverneur est plongé dans un scandale sordide, à moins de cinquante jours des élections. Mark Robinson doit désormais maintenir à flot une campagne en plein naufrage, après les révélations par CNN de sa présence sur un site pornographique, sur lequel il s'est présenté comme un « nazi » et a exprimé son souhait de réinstaurer l'esclavage.

Plusieurs membres seniors de son équipe ont démissionné ce dimanche, mais Mark Robinson assure ne pas abandonner la course et les a aussitôt remplacés. Il bénéficie encore du soutien de la branche de Caroline du Nord du Parti républicain, qui a qualifié l'enquête de CNN de tactique de la gauche pour « le démoniser via des attaques personnelles. » Il avait jusqu'à jeudi dernier pour changer d'avis, selon les règles de la commission électorale de l'Etat.

Population afro-américaine. Le camp républicain reconnaît que la partie est finie pour Mark Robinson, devancé d'une dizaine de points par son rival démocrate Josh Stein dans les sondages. Mais la droite s'inquiète que le scandale ne leur coûte plus que le poste de gouverneur en Caroline du Nord : Donald Trump pourrait lui aussi perdre la course dans cet Etat. Thom Tillis, l'un de ses deux sénateurs au Congrès, en a rappelé l'urgence après les révélations de CNN, affirmant sur X que Mark Robinson « doit au président Trump et à tous les républicains d'assumer la responsabilité de ses actes et de faire passer l'avenir de la Caroline du Nord et de notre parti avant lui-même. »

Conscient des risques d'être désormais associé à un candidat aux tendances antisémites et racistes dans un Etat où 22% de la population est afro-américaine, Donald Trump prend ses distances. Ce samedi, il était de passage à Wilmington pour un rallye auquel Mark Robinson n'était pas invité. Il a même préféré ne pas se prononcer au sujet des révélations de CNN, laissant à son colistier J.D. Vance le soin de réagir. « C'est à Mark Robinson et à la Caroline du Nord de décider s'il sera leur gouverneur et s'il veut rester dans la course », a déclaré le sénateur de l'Ohio.

Mais Donald Trump et le camp républicain ne découvrent pas seulement aujourd'hui que Mark Robinson est controversé. En début d'année, plusieurs déclarations du candidat ont ressurgi dans les médias, notamment des publications Facebook dans lesquelles il suggère que la Shoah n'était qu'un « ramassis de foutaises » et que Martin Luther King n'était qu'un « ersatz de pasteur ». Un mois après, le milliardaire a tout de même choisi de le soutenir officiellement, osant même le qualifier de « Martin Luther King sous stéroïdes ». Avant le rallye de samedi, Mark Robinson était presque toujours présent avec lui en Caroline du Nord.



SIPA PRESS

En meeting à Wilmington, en Caroline du Nord, le 21 septembre, **Donald Trump** ne s'est pas prononcé sur les révélations de CNN visant Mark Robinson.

C'était avant le désistement de Joe Biden en juillet. Lorsqu'il était encore en course, Donald Trump était en tête des sondages, malgré les polémiques de Mark Robinson. Pour son équipe et lui, la Caroline du Nord et ses 16 grands électeurs constituaient donc déjà acquis – et l'élection, presque gagnée. Après tout, il s'agit du seul Etat pivot qu'il est parvenu à capturer en 2020. Sa population est relativement conservatrice et un tiers est évangélique, l'un des piliers de sa base électorale. Autrement dit, du gâteau.

Ecart. L'arrivée de Kamala Harris a tout chamboulé. La vice-présidente a désormais gommé l'écart entre Joe Biden et Donald Trump, au point de devancer ce dernier dans la majorité des sept Etats pivots. Selon l'agrégateur de sondage FiveThirtyEight, Donald Trump ne dépasse sa rivale que de…0,1 point. Autrement dit, un rien peut faire pencher la balance. Or, d'après le sondeur américain Nate Silver, Kamala Harris a 97% de chances de remporter l'élection si elle parvient à gagner la Caroline du Nord. L'ancien président joue gros.

Les démocrates n'hésitent donc pas à utiliser le scandale autour de Mark Robinson pour décrédibiliser le milliardaire aux yeux des électeurs. « Donald Trump et les dirigeants du NC GOP ont embrassé Mark Robinson pendant des années en sachant qui il était et ce qu'il représentait », a déclaré l'actuel gouverneur de Caroline du Nord, Roy Cooper. La campagne de la vice-présidente a également dévoilé vendredi une publicité de campagne mettant en avant la proximité entre les deux hommes, leur première à se focaliser sur un candidat local pour la présidentielle.

Il est encore tôt pour savoir si les électeurs de Caroline du Nord tiendront Donald Trump pour responsable des débordements de Mark Robinson le 5 novembre prochain. L'ancien président est, après tout, coutumier des polémiques et connu pour ses fréquentations parfois douteuses, sans pour autant être condamné à la défaite. Mais dans une élection aussi serrée, il ne peut se permettre de perdre aucune voix. Or, en Caroline du Nord, les votes par procuration ont déjà commencé vendredi – un jour après les révélations de CNN.

@lolaovarlez

Depuis une semaine, l'Etat hébreu fait un usage disproportionné de la force afin de dissuader le Hezbollah de s'en prendre à son territoire

Israël applique la doctrine « Dahiya » au Liban

Escalade

L'aviation israélienne a lancé plusieurs salves de frappes contre 800 positions du Hezbollah dans plusieurs régions du Liban-Sud et de la Békaa, lundi. **En fin d'après-midi, le bilan faisait état de 274 morts et plus de 1 024 blessés**, selon le ministère libanais de la Santé. Le Hezbollah a réagi en lançant plusieurs salves de roquettes contre la Galilée.

Pascal Airault

FORT DE SA SUPRÉMATIE aérienne et du contrôle des airs, l'aviation israélienne a écrasé le Sud Liban et la Békaa dans un déluge de feu, lundi. L'armée israélienne affirme avoir ciblé « plus de 800 sites du Hezbollah », faisant de nombreuses victimes. Le porte-parole en chef de Tsahal, l'amiral Daniel Hagari, avait appelé les civils des villages libanais, situés à l'intérieur et à proximité de bâtiments et sites militaires utilisés par le Hezbollah, à se mettre à l'abri.

> *La communauté internationale est appelée à agir, alors que se tient cette semaine l'Assemblée générale des Nations unies*

Ces raids de l'Etat hébreu ont touché plus en profondeur le territoire libanais, ciblant notamment de nouvelles localités. Selon International Crisis Group, Israël a lancé plus des trois quarts des quelque 8 500 opérations transfrontalières qui ont eu lieu entre le 7 octobre et le 31 juillet. L'engrenage est en cours. Les Etats-Unis et la France soutiennent le droit des Israéliens à se défendre et font pression sur les autorités libanaises pour qu'elles retiennent le bras du Hezbollah.

Narratif. Comme à Gaza, Israël a changé de stratégie, passant à l'offensive dans ce que Tsahal présente comme des frappes préventives sur des sites se préparant à frapper son territoire. Les attaques technologiques du milieu de la semaine dernière et l'élimination vendredi des officiers dirigeant l'unité d'élite Radwan répondent à la même logique dans le narratif israélien.

Selon Tel-Aviv, les combattants de Radwan s'apprêtaient à lancer des unités commandos du même type que le Hamas, le 7 octobre dernier. Ce qui justifie les moyens employés dans l'optique d'affaiblir son ennemi au maximum, de l'atteindre psychologiquement et de le dissuader de lancer de futures attaques.

Ce concept sécuritaire entraîne inévitablement des pertes civiles. Les autorités libanaises ont d'ailleurs appelé la communauté internationale à agir, alors que se tient cette semaine l'Assemblée générale des Nations unies. L'usage disproportionné n'est pas nouveau dans le référentiel de guerre israélien. Il a même été théorisé durant la seconde guerre au Liban, en 2006, par le général Gadi Eisenkot, qui était alors chef des opérations des forces israéliennes avant de devenir, plus tard, chef d'état-major de l'armée.

« Dahiya » est le nom de la banlieue sud de Beyrouth qui héberge le fief du Hezbollah. En 2006, ce quartier à majorité chiite avait été pilonné par l'aviation israélienne en réponse à la prise d'otage de soldats israéliens par le mouvement politico-militaire libanais, proche de l'Iran. Deux ans plus tard, le général Eisenkot était revenu sur cette opération pour le quotidien *Haaretz* : « Ce qui est arrivé à Dahiya (…) arrivera à tous les villages qui servent de base à des tirs contre Israël. Nous ferons un usage disproportionné de la force. Cela n'est pas une suggestion mais un plan qui a été validé. »

Gadi Eisenkot n'est plus au cabinet de guerre mis en place par Benyamin Netanyahu après le 7 octobre – il a démissionné en juin en raison de divergences de vues avec le Premier ministre – mais sa doctrine continue visiblement à être appliquée.

@P_Airault



SIPA PRESS

Des **frappes israéliennes** menées au Liban, lundi.

Selon la Cour des comptes européenne, la PAC néglige la demande et l'impact environnemental

Agriculture bio : les lacunes de la stratégie de l'UE

Soutenabilité

Depuis 2014, l'UE a injecté douze milliards d'euros pour le développement de l'agriculture bio. **Elle souhaite qu'elle atteigne 25% des terres agricoles d'ici à 2030, contre 10,5% en 2022 (11% en France)**. Le bio reste un produit de niche, représentant seulement 4% du marché de l'alimentation.

Jade Grandin de l'Eprevier (à Bruxelles)

DEPUIS 2014, via la Politique agricole commune (PAC), l'Union européenne a injecté douze milliards d'euros dans l'agriculture biologique, « sans que le secteur en récolte vraiment les fruits », critique la Cour des comptes européenne dans un rapport publié lundi, faisant état de « lacunes et d'incohérences ».

Le premier problème est la focalisation sur les surfaces, vues comme la principale mesure de succès, et qui régissent les montants versés. L'objectif est d'atteindre 25% de terres cultivées en bio en 2030 contre 10,5% en 2022 (environ 17 millions d'hectares). Les différences sont très grandes selon les pays : moins de 5% aux Pays-Bas, en Pologne, en Bulgarie, en Irlande et à Malte, contre 11% en France (avec un objectif de 21% en 2030) et jusqu'à 35% en Autriche.

Or, l'agriculture bio « ne peut pas marcher de manière isolée. Elle fait partie d'un écosystème plus grand qui inclut la production, la transformation, la distribution, la vente au détail et la consommation. Pour que ce soit viable à long terme, il faut doper à la fois l'offre et la demande », a expliqué lundi Keit Pentus-Rosimannus, membre de la Cour et responsable de l'audit. « Sans cela, nous risquons de créer un système déséquilibré entièrement dépendant des fonds de l'UE, plutôt qu'une activité prospère, portée par des consommateurs avertis ».

Aujourd'hui, « dans la majorité de l'UE, les produits bio sont un marché de niche, représentant 4% du marché des produits alimentaires, souligne-t-elle. Cela reflète la richesse et les valeurs des consommateurs : les Danois dépensent en moyenne 365 euros par an pour des produits bio, contre 2 euros pour les Roumains. Mais c'est aussi lié au fait que les versements de la PAC sont liés aux surfaces, ce qui signifie que les agriculteurs ne sont pas obligés de vendre leurs produits. Ainsi, souvent les terres sont converties au bio pour avoir les aides, mais pas le bétail – seulement 6% des vaches et 1% des porcs en Europe sont élevés bio. Car l'élevage bio est beaucoup plus consommateur de ressources et nécessite un soutien supplémentaire du marché pour avoir du sens économiquement. »

« Volontariat ». Le deuxième problème concerne l'impact environnemental et ses contrôles. L'agriculture biologique se définit comme la production de « denrées alimentaires au moyen de substances et de procédés naturels, tout en contribuant à améliorer la biodiversité et à réduire la pollution de l'eau, de l'air et des sols », rappellent les auditeurs. Or, « les agriculteurs peuvent bénéficier de fonds européens même s'ils n'appliquent pas les normes relatives à la rotation des cultures ou au bien-être animal, qui sont pourtant des principes fondamentaux de l'agriculture biologique », s'étonnent-ils.

Dans quatre Etats membres étudiés, plus d'un tiers des fermiers « bio » ne pratique pas la rotation des cultures, ou ne le fait pas correctement. Certains utilisent des semences non biologiques pour des plantations biologiques. Les aides de la PAC sont parfois accordés sans respect des règles sur le bien-être animal. Enfin, l'usage responsable des ressources naturelles et la préservation des paysages « sont des pratiques sur la base du volontariat, rarement prises en compte lors de la distribution de soutiens européens ».

Puisqu'elle bannit l'usage des pesticides et des engrais synthétiques, l'agriculture bio est « par défaut, meilleure pour l'environnement que l'agriculture conventionnelle, écrit la Cour. Mais cela ne garantit pas [ses] bénéfices », d'autant « qu'aucun outil ne permet actuellement de les mesurer ».

@JadeGrandin

Renaud Bourget, professeur des universités en droit public, analyse le scénario possible du rejet du Budget par le Parlement, à l'issue d'un délai de soixante-dix jours

« Le projet de loi de finances peut être mis en œuvre par ordonnance »

Blocage

AUCUNE DISPOSITION de la Constitution de la Vᵉ République n'évoque l'hypothèse où, à l'issue du délai de soixante-dix jours prévu à son article 47 ou avant son terme, un projet de loi de finances (PLF) serait rejeté par le Parlement. Bien qu'inédite depuis 1958, cette situation n'est inconnue ni du comparatiste - tant le shutdown s'est multiplié aux Etats-Unis depuis la présidence Reagan -, ni de l'historien des finances publiques.

Sous les IIIᵉ et IVᵉ République, le Parlement, où les discussions budgétaires s'éternisaient, s'est souvent trouvé dans l'impossibilité d'adopter le PLF initial pour l'année à venir. D'où le recours à la fameuse procédure des « douzièmes provisoires » consistant à ce qu'un budget partiel, préparé en hâte et calculé approximativement, soit provisoirement exécuté pour quelques mois. Ainsi, entre 1878 à 1934, cette technique fut-elle utilisée pas moins de trente-deux fois. Pour y remédier, le constituant de 1958 a appliqué à la matière budgétaire le principe de « rationalisation du parlementarisme ».

On en trouve la marque distincte notamment à l'article 47 de la Constitution. Afin de garantir l'efficacité des débats budgétaires, ceux-ci sont depuis lors enfermés dans des délais stricts, avec une sanction consistant en une substitution d'action privant le Parlement de son pouvoir budgétaire. En effet, l'Assemblée nationale doit se prononcer en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un PLF ; à défaut, le gouvernement saisit le Sénat, qui doit alors statuer dans un délai de quinze jours ; et si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours, les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par le gouvernement par voie d'ordonnance.

> *«Dans les années 1860, en raison de son rejet par les députés libéraux, Bismark avait décidé de mettre en œuvre le budget par voie d'ordonnance royale»*

En réalité, une telle hypothèse renvoie à l'histoire constitutionnelle allemande où, dans les années 1860, en raison de son rejet par les députés libéraux, Bismark avait décidé de mettre en œuvre le budget par voie d'ordonnance royale. La Constitution prussienne de 1850 n'ayant pas envisagé la possibilité d'un tel conflit parlementaire en matière budgétaire, le chancelier considérait que le droit lacunaire n'était plus d'aucun secours et que, partant, celui-ci s'était mué en un rapport de force.

Limitation. Par conséquent, c'était à l'organe qui se trouvait en possession du pouvoir, c'est-à-dire au gouvernement, d'en faire usage afin de régler la crise en sa faveur. A l'ouverture des débats parlementaires en 1863, il déclara : « Alors même que l'éventualité du conflit n'a pas été prévue, nous pouvons seulement nous accorder sur les moyens de mettre fin à cette différence. Beaucoup de théories ont été formulées pour remédier à cette lacune […]. Mais, qu'importe la théorie lorsque la nécessité commande ? L'Etat existe, il est par conséquent nécessaire d'assurer le fonctionnement régulier des services publics ».

Quelques années plus tard, Paul Laband, jurisconsulte du chancelier, s'évertua à justifier la mise en œuvre du budget par voie d'ordonnance. Après avoir observé que le terme de « loi » était beaucoup plus ancien que la forme constitutionnelle de l'Etat et qu'il avait déjà été utilisé, en Allemagne, bien avant l'idée d'une limitation des pouvoirs du souverain par l'organe parlementaire, Laband affirma que la notion de loi n'était pas liée aux droits de la représentation populaire, mais qu'elle renvoyait seulement à la déclaration d'un principe juridique, c'est-à-dire à la condition juridique des citoyens.

Ces règles de droit sont destinées à produire leurs effets dans la sphère de capacité juridique des individus, en tant qu'elles modifient leur statut personnel ou leur liberté individuelle. Seules ces normes ont matériellement une nature législative. Opposant ce faisant les lois matérielles aux lois formelles, il précisa que ces dernières se bornent à fixer aux agents de l'Etat une certaine ligne de conduite. En résumé, les règles que l'Etat se donne à lui-même sont des « lois administratives » qui ne constituent pas plus de droit que celles qu'un particulier s'impose dans la gestion de ses affaires personnelles.

L'intention de la théorie dualiste de la loi était évidente : assurer, au détriment du Parlement, la compétence du pouvoir exécutif pour les actes qui, sans atteindre directement les sujets en fixant leur droit individuel, règlent l'activité de l'Etat. Les publicistes français Gaston Jèze et Emile Bouvier allaient assurer la diffusion de cette théorie juridique du budget en France dès la fin du XIXᵉ siècle. Ceux-ci, constatant que lorsque l'on « débarrasse » le budget de tous ses éléments étrangers, celui-ci se réduit à « deux chiffres », l'un fixant le total des dépenses, et l'autre fixant le total des recettes, se demandaient s'il était ainsi possible de dire que le Parlement, en opérant cette fixation, faisait œuvre législative.

Quitus. Répondant sans plus attendre que l'on pouvait hésiter à reconnaître au budget le caractère législatif, les auteurs avançaient qu'« il semblât qu'il n'était besoin ni d'une loi, ni d'un Parlement pour en arriver là. S'occuper de chiffres, de recettes et de dépenses, en déterminer d'abord le montant global, distribuer les crédits entre les différents services, répartir les impôts, c'est bien plutôt le rôle du Pouvoir exécutif que des Assemblées législatives ». Et les auteurs d'en conclure : « La loi annuelle de finances est un acte de haute administration qui n'a d'une loi proprement dite que la forme extérieure ». En définitive, le vote parlementaire du budget n'aurait pour effet que de décharger le gouvernement de sa gestion financière en lui accordant une sorte de quitus.

Fort de cette théorie généralisée depuis lors dans la littérature juridique française et étrangère, le constituant français s'est bien gardé en 1958 de donner aux ordonnances de l'article 47 le rang de loi. D'ailleurs, le texte définitif de la Constitution n'a pas retenu la précision voulue par Paul Reynaud, président du Comité consultatif constitutionnel, selon laquelle les ordonnances de l'article 47 ont « force de loi ».

En ce sens, la doctrine considère que les ordonnances budgétaires constituent un type sui generis par rapport aux autres catégories d'actes institués par la Constitution de 1958. Certes, la substitution d'action, qui peut intervenir si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours, ne semble pas concerner à première vue le cas où le Parlement se serait bien prononcé en rejetant le budget.

En rejetant un PLF, le Parlement se prononcerait bien, mais négativement. Pour autant, et par analogie, si les dispositions prévues à l'alinéa 4 de l'article 47 envisagent l'hypothèse d'un dépôt tardif du PLF, elles ont bien été mises en œuvre à la suite de la censure par le Conseil constitutionnel du PLF pour 1980, situation pour laquelle elles n'étaient pas davantage prévues, le texte constitutionnel n'ayant pas envisagé une telle situation.

Enlisement. De la même manière, aujourd'hui, l'article 47 de la Constitution contiendrait une solution de rationalisation du parlementarisme précisément conçue pour éviter un enlisement des discussions parlementaires, voire une absence de budget au début d'un exercice financier. Par analogie, il se pourrait que, d'ici quelques semaines, seule l'exécution du budget par ordonnance permette d'assurer le fonctionnement régulier des services publics et de l'Etat. D'autant qu'en l'espèce, l'interprète authentique des notions de l'article 47 ici convoquées serait le gouvernement lui-même.

> *« Si le Conseil constitutionnel n'est pas compétent pour juger de la constitutionnalité d'un acte réglementaire, le Conseil d'Etat ne l'est pas plus pour un "acte de haute administration" ou "acte de gouvernement" »*

Du reste, les ordonnances sui generis - puisque non soumises à ratification et sans force de loi ainsi que le considère la doctrine - de l'article 47 bénéficieraient d'une immunité contentieuse quasi-absolue. Si le Conseil constitutionnel n'est pas compétent pour juger de la constitutionnalité d'un acte réglementaire, le Conseil d'Etat ne l'est pas plus pour un « acte de haute administration » ou « acte de gouvernement ».

Il n'en demeure pas moins que, les ordonnances budgétaires étant une variété d'actes administratifs, si le gouvernement devait promulguer une loi de finances par cette voie, ce serait en vertu d'une compétence constitutionnelle liée. Il devrait alors se soumettre aux conditions formelles de l'article 47, à savoir : respecter l'expiration des délais, mettre en vigueur toutes les dispositions du PLF soumis au Parlement, y compris les amendements adoptés par ce dernier et cela sans aucune modification. A défaut, il encourrait la censure du juge administratif de l'excès de pouvoir. Pour le reste, acte administratif, une ordonnance budgétaire relève aussi bien d'un acte politique dont le gouvernement est juge de l'opportunité.

Renaud Bourget


SIPA PRESS

L'examen parlementaire du projet de loi de finances se déroule chaque année à l'automne. Le Budget proposé par le gouvernement est d'abord examiné par **l'Assemblée nationale**.

Renaud Bourget est professeur des universités en droit public (Université Côte d'Azur - CERDACFF), et auteur de *La Science juridique et le droit financier et fiscal* (Dalloz, Paris, 2012).

Tribune

« Les étranges leçons d'histoire de Christine Lagarde »



Par Emmanuel Sales, président de la Financière de la Cité

« Pour qu'on vous croye raisonnable, rien de tel que de posséder un sacré culot ». Christine Lagarde aurait pu faire sienne cette maxime de Bardamu, le héros de Céline dans *Voyage au bout de la nuit*. Dans son dernier discours, la présidente de la BCE est en effet revenue sur la situation actuelle en déplorant… l'effet déflationniste des politiques monétaires restrictives telles que celles menées « dans les années 1920 », pour préserver l'étalon or.

D'abord, on ne voit pas très bien où Christine Lagarde va chercher ses références historiques. En 1914, les belligérants se sont affranchis de l'étalon or dès le début des hostilités. La paix revenue, aucun pays d'Europe continentale n'a souhaité retrouver la parité d'avant-guerre. Tous ont constaté la dépréciation de leur monnaie consécutive à la dérive des prix et des salaires durant le premier conflit mondial. Le retour à l'étalon or s'est fait tardivement (en 1928 pour la France et au 5ᵉ de la valeur d'avant-guerre : c'est le fameux « Franc Poincaré »). On ne peut donc certainement pas considérer les politiques de stabilisation des années 1920 comme déflationnistes.

Si la situation actuelle ressemble à une crise passée, c'est plutôt à celle des années 1930 : pour faire face à la crise venue d'outre-Atlantique, les banquiers centraux d'Europe continentale (la future zone euro !) ont refusé de dévaluer et se sont accrochés désespérément à la parité or, comme nous aujourd'hui à « l'étalon euro », poussant à la hausse des taux d'intérêt et menant partout des politiques de rigueur (les « décrets lois scélérats » de Pierre Laval, la politique déflationniste de Bruning en Allemagne) qui allaient conduire à l'explosion du chômage et à la prise de pouvoir par Hitler.

Populismes. Il est donc pour le moins étrange de voir Christine Lagarde, qui s'est enorgueillie d'avoir conduit « la plus forte hausse des taux d'intérêt de toute l'histoire de la zone euro » et plaidé avec l'Allemagne pour le maintien d'une politique ouvertement restrictive, faire mine aujourd'hui de critiquer l'effet négatif des politiques déflationnistes. Sa main gauche ignore-t-elle à ce point ce que fait sa main droite ?

Les historiens de la politique monétaire n'auront pas de mal à démonter le « narratif » que la présidente de la BCE souhaite imposer. Pour rompre avec l'ère Draghi, que les Allemands suspectaient de préparer une solidarité financière entre Etats, la BCE a renoué avec une politique restrictive et a délibérément cassé la dynamique de reprise post Covid-19 pour lutter contre une inflation extérieure à laquelle les populations européennes n'avaient aucune part.

Et, contrairement aux affirmations de la présidente de la BCE (qui se flatte d'avoir évité le retour des « égoïsmes nationaux »), cette politique funeste s'est accompagnée d'une résurgence des populismes telle que l'Europe n'en avait jamais connue depuis les années 1930.

Le tragique de l'histoire, c'est que dans les années 1930, les démocraties se sont finalement libérées des chaînes de l'étalon or. Seule l'Allemagne hitlérienne a conservé nominalement la convertibilité en or du Reichsmark tout en s'engageant dans une économie de rationnement et de planification qui menait directement à la guerre. Aujourd'hui, les taux de change ne peuvent plus servir de variable d'ajustement, c'est donc l'austérité pour tout le monde.

Tout cela n'est pas qu'un débat de spécialistes. Il était inutile d'accompagner l'inflation par un tel niveau de restriction monétaire. La BCE ne peut dénier sa responsabilité dans le marasme européen. L'Europe mérite mieux que des faux-semblants appuyés sur des références historiques hasardeuses.

Les cahiers de l'Opinion

Développement durable

Les entreprises françaises s'emparent progressivement des objectifs

La Semaine européenne du développement durable 2024 se déroule du 18 septembre au 8 octobre, avec un temps fort du 20 au 26 septembre. Initié par la France en 2003, et devenu européen en 2015, ce rendez-vous désormais incontournable est l'occasion de faire le point sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par les membres des Nations unies.


SIPA PRESS

Accélérer la réponse du secteur privé aux objectifs de développement durable. Telle est désormais l'urgence. Selon les derniers chiffres de l'ONU, l'atteinte des objectifs d'ici 2030 est plus que menacée, seules 17% des cibles des ODD étant sur la bonne voie. Les progrès sont minimes ou modérés sur près de la moitié des cibles, tandis que, pour un tiers d'entre elles, les objectifs stagnent voire régressent.

En cause : l'impact de la pandémie de la Covid 19, les conflits, tensions géopolitiques ainsi que les impacts du changement climatique qui ont conjointement entravé la dynamique mondiale de progrès. Les entreprises, pour leur part, progressent, mais lentement : « il faut bien avoir à l'esprit que la transformation des modèles de production prend du temps. L'un des exemples les plus parlants est le passage des véhicules thermiques aux véhicules électriques. Pour les entreprises du secteur, cela demande de nouvelles compétences. Pour les utilisateurs, tous les territoires ne sont pas équipés de bornes de recharge. Les bonds technologiques ne se font pas partout à la même vitesse », explique Nils Pedersen, délégué général, Pacte mondial de l'ONU, Réseau France.

URGENCE

Dans le détail, la France se situe dans les dix pays les plus avancés. Néanmoins, des points de vigilance restent à observer, notamment sur le front de la pauvreté ou encore de l'éducation. Dans un avis publié en mai, les membres de la Plateforme RSE, (plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises, qui dépend de France Stratégie) invitent l'ensemble des acteurs - gouvernement, entreprises, fédérations professionnelles, collectivités territoriales et partenaires sociaux - à prendre leur part dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) portés par l'ONU.

Les entreprises françaises pourvues d'une direction RSE semblent avoir pris la mesure de l'urgence. Selon le baromètre ODD 2023 réalisé par Le Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France et PwC France et Maghreb, auprès de 442 entreprises, 80% des entreprises sondées se disent engagées en faveur des ODD, tandis que 77% d'entre elles les ont intégrés dans leur stratégie RSE. « Je suis convaincu que c'est par des actions concrètes que nous parviendrons à embarquer les plus sceptiques. Au sein du groupe France Messagerie, nous avons mis en place un groupe décarbonation piloté par la direction juridique et qui rassemble diverses fonctions de l'entreprise, depuis la fonction finance, à la logistique, en passant par les fonctions informatiques. L'objet est de réfléchir à des actions concrètes puis de les présenter au Comex », explique Thomas Liébel, DAF de France Messagerie.

BOUSSOLE ENVIRONNEMENTALE

Parmi les outils à disposition des entreprises se trouve la taxonomie verte de l'UE. Un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui n'aggravent pas le changement climatique. Pour l'heure, tous les secteurs ne sont pas couverts par la taxonomie européenne. Chaque année, de nouvelles activités sont introduites (une douzaine l'an dernier telles que le transport aérien ou la fabrication de composants automobiles), cependant, d'autres restent encore écartées, à l'instar, par exemple, du secteur pharmaceutique.

Le cabinet de conseil KPMG a analysé les rapports de durabilité de 60 entreprises françaises cotées, réparties dans 14 secteurs d'activité. Il apparaît que 55% des entreprises du panel pilotent leur stratégie ESG en tenant compte de la taxonomie européenne. Par ailleurs, 53% des entreprises du panel ont publié de manière complète un tableau d'analyse permettant de donner une vision des KPIs éligibles et alignés par objectif de la taxonomie. « Nous effectuons cette étude chaque année. Il apparaît que pour la dernière édition, nous constatons une vraie montée en qualité de ce reporting. Les éléments narratifs se font plus précis, tandis que le nombre de pages consacré à ces éléments progresse. La qualité des données s'améliore et les écarts entre secteur se réduisent », constate Jérémie Joos, associé KPMG en France et coresponsable du Centre d'Excellence ESG.

IMPACTS STRATÉGIQUES

Cette taxonomie durable européenne devra dans les prochains mois s'articuler avec la CSRD, tandis que le rapport de durabilité viendra remplacer la déclaration extrafinancière. « La CSRD requiert de mettre en place des plans de transition climatique soutenus par des investissements. Chaque entreprise doit alors se poser la question de son exposition au risque climatique, ce qui engage une réflexion stratégique : il s'agit de savoir si l'entreprise opère de la bonne manière », explique Sébastien Mandron, administrateur du C3D (Collège des directeurs du développement durable) et directeur RSE du Groupe Worldline. Une réglementation qui amène à repenser la conduite du business, en impliquant les différentes parties prenantes de l'entreprise.

« Nous avons vu un certain nombre de nos clients revoir leur politique interne pour ajuster leur prise de décision. Le groupe EDF est un bon exemple. En figurant parmi les premiers à avoir lancé une réflexion sur la cohérence des investissements autour de l'énergie décarbonée, le groupe s'est positionné avant même l'entrée en vigueur du texte », abonde Jérémie Joos. L'entreprise Quadient, originellement spécialisée dans la location-vente de machines d'affranchissement de courrier, a fait le choix de se concentrer sur 8 ODD, parmi lesquels l'économie circulaire et l'adaptation des sites aux changements climatiques avec un objectif net zéro au plus tard en 2050. Le groupe a d'ores et déjà réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport à 2018. « Chaque décision a un coût et répond à des choix stratégiques. Néanmoins, à terme, les gains environnementaux deviennent des gains économiques », constate Cédric Girault, directeur RSE et conformité, Quadient.

Pour ceux qui sont en capacité de devancer la réglementation, les opportunités sont réelles, tant du côté des financeurs que des clients

CERCLE VERTUEUX

Pour celles qui sont en capacité de devancer la réglementation, les opportunités sont réelles, tant du côté des financeurs que des clients. En juin 2024, le groupe de conseil d'ingénierie et de services de mobilité Egis annonçait l'obtention d'un prêt Sustainability-Linked (prêt à objectif durable) d'un montant de 830 millions d'euros. Pour les groupes en capacité de s'emparer de ces sujets, l'adaptation au changement climatique est une urgence environnementale, mais également une urgence business. « Le risque de réputation est grand, avec une possibilité très importante de mise en défaut de l'entreprise si elle n'est pas capable de répondre aux exigences légales. Désormais, tous les appels d'offres comprennent un questionnaire RSE. Il en va de même pour les renouvellements de financement auprès de nos partenaires bancaires », conclut Cédric Girault.

Chloé Consigny

Durabilité : les villes s'y mettent aussi

Qu'est-ce qu'une ville durable ? Ce n'est pas forcément une ville aux projets écologiques pharaoniques mais davantage un équilibre entre le volet social, environnemental et économique, comme l'explique Nicolas Boffi, directeur du développement du groupe de conseil Arcadis. « Une ville est durable à partir du moment où elle parvient à trouver un bon équilibre entre les trois P : People, Profit, Planet. Cette année, nous avons ajouté un quatrième P, pour Progress. Cela permet de mesurer l'efficacité réelle des différents plans d'une année sur l'autre. » Ainsi, au classement 2024, les villes asiatiques progressent plus rapidement que les villes américaines. En 2024, les villes chinoises entrent dans le top 30 du classement; qui recense 100 aires urbaines mondiales.

LE NORD DE L'EUROPE EN TÊTE

Sur les trois premières marches du classement se trouvent les villes d'Amsterdam, Rotterdam et Copenhague. « Les villes du Nord ont toujours été bien classées car elles parviennent à obtenir un bon score dans les trois catégories », explique Nicolas Boffi. A l'inverse, les villes américaines telles que San Francisco ou New York surperforment l'indice Profit mais sous-performent fortement le volet humain.

Paris se classe en quatorzième position. La capitale française prend la tête sur le pilier People, qui mesure la qualité de vie intrinsèque des habitants en se basant sur l'offre culturelle, la richesse patrimoniale, l'attractivité touristique et prend également en compte des indicateurs nationaux tels que la protection sociale. Paris, en revanche, affiche de mauvais scores sur les volets économiques et environnementaux. « Sur le volet environnemental, l'index se focalise sur les énergies renouvelables, le transport et la qualité de l'air. Nous tenons compte de l'aire urbaine. Si Paris intra-muros se distingue avec un très faible taux de motorisation des ménages, ce n'est pas le cas du territoire francilien », détaille Nicolas Boffi.

CHANGEMENT DE PARADIGME

Le groupe Arcadis constate que, désormais, les villes françaises s'emparent réellement des sujets environnementaux via les constructeurs. « Auparavant, le volet environnemental était un des volets du projet mais restait une dimension périphérique. Il suffisait de faire en sorte que les calculs permettent l'obtention d'un label. Désormais, l'environnement est au cœur des projets de construction et d'aménagement », souligne Nicolas Boffi. Les labels (HQE, Basse Consommation ou encore LEED) jadis très prisés ne sont plus forcément recherchés à tout prix. Face aux constructions neuves, les reconstructions sur l'existant sont désormais privilégiées. « L'environnement s'intègre dans les documents de planification avec de nouvelles contraintes mais également de nouvelles opportunités, ainsi que des bonifications. Par exemple, pour un projet très durable, il est possible de construire au-delà de la hauteur plafond », explique Nicolas Boffi.

Si les promoteurs traversent une crise immobilière profonde, les foncières se distinguent dans cette course au verdissement. « Au cours des dernières années, les foncières et les investisseurs propriétaires d'actifs immobiliers se sont tournés vers des politiques RSE très ambitieuses qui leur permettent de lever des fonds verts à des taux très favorables », conclut Nicolas Boffi. **C.C.**

Les entreprises françaises face au défi de la CSRD

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) affiche un objectif clair : aligner les données extra-financières au même niveau d'exigence que les données financières. Alors qu'auparavant chaque entreprise mettait en place ses propres outils de mesures extra-financiers, la CSRD donne un cadre de lecture unique et commun aux sujets dits ESG (environnement, social et gouvernance). Un référentiel destiné à toutes les entreprises : d'abord les plus grandes entités, puis les PME cotées (2026) et enfin les filiales européennes de sociétés mères non européennes réalisant plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires en Europe (2028). Dans cette lignée, le nouveau rapport de durabilité vient remplacer la déclaration de performance extra-financière (DPEF).



DR

Bien que **le coût global de la mise en conformité** soit difficile à chiffrer, le sujet anime désormais l'ensemble des directions stratégiques de l'entreprise.

DOUBLE MATÉRIALITÉ

Au cœur de la CSRD : la double matérialité, qui oblige désormais les entreprises à prendre en compte à la fois les enjeux de durabilité susceptibles d'impacter leurs performances financières et les impacts négatifs et positifs de leurs activités sur leur environnement économique, social et naturel. Pour être dans les clous, les entreprises devront revoir leurs outils de mesures.

Le baromètre RSE 2024 de Wavestone réalisé en partenariat avec le C3D, Collège des directeurs développement durable (qui regroupe 370 directeurs développement durable en France), interroge la maturité des entreprises face à la nouvelle directive CSRD. Si 69% des entreprises sondées ont déjà commencé des discussions ou des études spécifiques pour évaluer la comptabilité de leur modèle

> *« Le chantier de la CSRD dispose de nombreuses barrières à l'entrée. Il est à mon sens indispensable d'aller d'abord chercher l'expertise en interne avant de faire appel aux cabinets de conseil extérieur »*

d'affaires avec les limites planétaires, il apparaît qu'une écrasante majorité (84% des répondants) estime que les outils de collecte extra-financiers vont devoir évoluer ou être remplacés pour s'aligner sur les exigences de la CSRD. Un travail de longue haleine pour lequel les entreprises s'entourent du service de conseils.

Bien que le coût global de la mise en conformité soit difficile à chiffrer, le sujet anime désormais l'ensemble des directions stratégiques de l'entreprise. « Ce projet concerne toutes les directions de l'entreprise. La RSE, la finance, les RH, mais également la compliance et les risques. Cela implique également de repenser le système d'information. Ce sujet est lourd pour les entreprises qui doivent parfois reporter certains sujets de transformation, le temps d'absorber la CSRD. Cependant, c'est aussi l'occasion de prendre une amplitude supplémentaire dans la gestion de la data », constate Hélène Cambournac, CSR leader & excom member chez Wavestone. Pour l'heure, selon le cabinet de conseil, deux secteurs se distinguent par leur avance. Il s'agit de l'hôtellerie et de l'assurance.

Pour cette mise en conformité, les entreprises s'appuient sur leurs équipes internes, mais également sur des conseils extérieurs. « Au sein de Wordline, nous avons fait l'exercice de publier une première matrice de double matérialité. Nous avons commencé dès 2023 et nous avons ainsi pu publier en avance de phase », explique Sébastien Mandron, directeur RSE du groupe Worldline et administrateur du C3D. Il ajoute : « Le chantier de la CSRD dispose de nombreuses barrières à l'entrée. Il faut en interne se doter d'une expertise. Il est à mon sens indispensable d'aller d'abord chercher l'expertise en interne avant de faire appel aux cabinets de conseil extérieur. Chez Worldline, par exemple, ce sujet était porté par la direction générale et le conseil d'administration. »

NOUVELLES PERSPECTIVES

Si la tâche semble ardue, les experts veulent voir en la CSRD un outil pour imaginer les modèles d'affaires de demain. « Ce nouveau cadre réglementaire va permettre aux entreprises de se comparer entre pairs d'un même secteur. La directive est également faite afin que l'on s'interroge sur la résilience des modèles d'affaires. Cela va pousser à la transformation des secteurs », souligne Hélène Cambournac. Chaque entreprise se doit de se poser la question de son exposition au risque climatique et aux limites planétaires, avec des obligations de résultat.

Dans ce contexte, certaines activités pourraient être écartées, au profit de nouvelles opportunités. « Au-delà du strict respect de la norme, la CSRD oblige à réfléchir à des éléments plus prospectifs et stratégiques. À titre d'exemple, pour accompagner la décarbonation de ses clients, le secteur assurantiel pourrait pousser son offre de couverture de panneaux photovoltaïques. Dans le même temps, il s'agira de prendre en compte les risques associés (sinistralité) et de travailler sur le volet prévention », détaille Fanny Frécon, senior manager sustainability, CSR, ESG, Transitions durables, Wavestone.

Attention, la réglementation européenne s'appliquera également aux entreprises internationales, via leurs filiales implantées sur le sol européen : une façon de mettre le monde au diapason. « Je doute fort que les entreprises américaines et asiatiques souhaitent se priver du marché européen. Elles devront donc, elles aussi, s'emparer du sujet afin de se mettre en conformité », conclut Sébastien Mandron.

Chloé Consigny



Pour aller plus loin, le replay de notre conférence du 12 septembre 2024 : « Les entreprises seront-elles prêtes pour la CSRD ? »

Tribune « Une véritable aide à la transition »

Par Maxime Guibet, directeur ESG chez Lamarck Group

Seuls les spécialistes de la finance étaient jusqu'ici familiers de l'acronyme CSRD, mais il commence à faire parler de lui, y compris dans le monde des entreprises de taille moyenne. Bientôt, des milliers d'entreprises européennes seront soumises à cette directive européenne, qui va imposer une grande transparence sur le plan environnemental, mais aussi sur les pratiques sociales et la gouvernance. Il ne s'agira pas seulement de dresser un bilan chiffré : les dirigeants devront présenter et justifier la stratégie de leur entreprise concernant telle ou telle thématique puis identifier les risques ainsi que les opportunités qui y sont attachés.

Concrètement, les dirigeants commencent à percevoir la contrainte que va représenter cette CSRD : ils vont être obligés de collecter et d'analyser de multiples données portant sur des domaines souvent peu maîtrisés. Par exemple, un industriel devra mettre en place des capteurs pour mesurer le taux de microplastiques dans les eaux usées qu'il rejette, récolter cette donnée, créer un silo informatique pour la traiter, réfléchir à un plan d'action pour réduire ce taux, puis communiquer selon un format imposé par la CSRD.

Si les grandes structures, déjà familiarisées avec la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière), sont en mesure de faire face à ces nouvelles obligations, ce sera plus complexe pour celles, de taille plus restreinte, qui démarrent d'une feuille blanche et ne disposent que rarement des équipes, compétences, systèmes d'information et budgets requis. Le coût d'un tel projet peut en effet aller de 100 000 euros à un million d'euros pour une entreprise de 500 personnes.

Opportunité. La CSRD ne serait donc qu'une contrainte de plus pour les entreprises, en butte à des exigences d'information toujours plus lourdes, sans que le bénéfice soit perçu par quiconque ?

Une telle vision serait réductrice. La CSRD peut même représenter une véritable opportunité pour de nombreuses entreprises. Elle a pour mérite d'embarquer tous les salariés, et de pousser l'entreprise à se projeter dans le long terme sur un avenir durable, ce qui améliorera son image, à la fois auprès des consommateurs, des investisseurs et des talents à recruter.

D'abord, la CSRD ne peut être l'apanage d'un directeur financier ou d'un responsable RSE : pour mesurer l'empreinte carbone notamment, ils doivent récolter l'information auprès des nombreuses personnes concernées depuis les entités opérationnelles jusqu'au service achat. Ensuite, mettre en œuvre la CSRD, c'est faire preuve de transparence et définir une ligne directrice à partir de laquelle communiquer et agir. Cela va conduire l'entreprise à examiner et, si nécessaire, à revoir l'ensemble de ses process de production, dans l'optique ultime de la neutralité carbone, ce qui représente un véritable enjeu stratégique.

Les entreprises en avance sur les autres en tireront avantage. Les banques et les investisseurs, soucieux d'attribuer leurs fonds à des entreprises durables, les financeront plus facilement. Au-delà, cet outil de comparabilité qu'est la CSRD renforcera l'image des entreprises qui se détachent du lot. A contrario, celles qui restent en retrait de la transition seront pénalisées. Cette image positive constituera un puissant outil marketing pour attirer des consommateurs en quête de produits éthiques, respectueux de l'environnement et fabriqués dans de bonnes conditions sociales. Elle représentera aussi un atout majeur pour le recrutement de certains « talents » qui refusent de collaborer à des projets perçus comme nuisibles pour l'environnement et la société.

Ne voir dans la CSRD qu'une contrainte serait donc une erreur, mais aussi une faute : les entreprises doivent saisir cette opportunité majeure de différenciation concurrentielle - et donc de développement. Des remises en cause, parfois indispensables, peuvent conduire à des changements majeurs dans sa stratégie, voire à la refonte du business model de l'entreprise...

Tribune « A-t-on réussi à faire des Jeux olympiques “green” ? »

Par Adrien Bonami, offer manager energy et utilities, et **Valentin Francois**, consultant confirmé, spécialiste énergie, chez mc2i

En déposant sa candidature en 2016, la ville de Paris avait axé sa campagne sur la sobriété, en se fixant l'objectif de diviser par deux l'empreinte carbone moyenne des précédentes éditions des Jeux olympiques. Cela représente un seuil d'émission total de 1,5 million de tonnes de CO_2. Les JO sont, à juste titre, régulièrement pointés du doigt pour leur impact sur l'environnement : l'empreinte carbone est conséquente, entre le transport des athlètes et supporters, la consommation d'énergie, la production de déchets ou encore la construction d'installations parfois peu ou pas utilisées par la suite.

Quelques jours après la fin de Paris 2024, l'ensemble des institutions sont plutôt unanimes, ces jeux ont été un succès, mais qu'en est-il du succès « carbone » ?

Dans la continuité des objectifs fixés dans l'accord de Paris sur le climat et dans l'Agenda olympique 2020+5 du CIO, les promesses initiales portaient sur l'organisation d'un événement sportif à « contribution positive pour le climat » et neutre en carbone. Malgré de

> *« Malgré les objectifs bas carbone, Paris 2024 a généré l'équivalent des émissions annuelles de plus de 150 000 Français »*

nombreux efforts, et la neutralité carbone étant inatteignable, le CIO a revu son objectif et parle désormais de « compensation carbone ».

Même si les Jeux de Londres ont été précurseurs dans la démarche de développement durable, l'enveloppe carbone prévue était deux fois plus élevée, de 3,5 millions de tonnes de CO_2 chacune, que la précision française. L'édition Tokyo 2020, quant à elle, était l'édition la plus vertueuse (2,73 millions de tonnes émises) grâce aux initiatives mises en œuvre. Néanmoins, il est évident que le contexte de pandémie a largement contribué à cette surperformance.

Héritage. Si nous revenons sur l'édition 2024, la promesse de l'utilisation d'une électricité bas carbone est réussie : on compte un approvisionnement essentiellement fait directement sur le réseau et certifié vert par le mécanisme de garanties d'origine. Cela a permis une réduction de 80% d'émissions carbone liées à l'énergie par rapport à un modèle « classique » d'événement sportif, qui utilise des groupes électrogènes diesel.

Les bâtiments et logements ont été également conçus dans l'optique de réduire la consommation d'électricité, en limitant les pertes thermiques et en installant des centrales solaires sur les toits. Malgré ces efforts de construction dans l'esprit de l'efficacité énergétique, plus de 2 500 climatiseurs ont été livrés pour le village, en plus des ventilateurs et des sols rafraîchissants.

La question demeure donc de la compatibilité entre les objectifs de sobriété énergétique et l'organisation de ces événements d'envergure mondiale. En effet, malgré les objectifs bas carbone, cet événement a généré l'équivalent des émissions annuelles de plus de 150 000 Français, notamment en raison des inévitables déplacements des athlètes et du public.

Le développement durable a été un des piliers de l'organisation de ces Jeux. En attendant d'avoir les derniers chiffres officiels sur le bilan carbone de cette édition, les efforts de compensation carbone seront un héritage bénéfique pour Paris. Toutefois, il sera bien plus difficile de maintenir une approche renouvelable pour la prochaine édition des Jeux en France, en 2030, sachant les moyens mis en œuvre pour les sports d'hiver et les effets toujours plus importants du changement climatique.

Nils Pedersen : « Une lecture par le tamis des ODD permet d'avoir une vision globale »

Délégué général du Pacte mondial Réseau France et membre de la délégation française au Forum politique du haut niveau des Nations unies sur le développement durable, Nils Pedersen revient pour l'Opinion sur la façon dont les entreprises françaises s'emparent des 17 Objectifs de Développement Durable.

Que sont les ODD ?

Les ODD 2030 (Objectifs de Développement Durable) ont été lancés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Ils s'inscrivent à la suite des objectifs de développement durable du millénaire et contiennent 17 objectifs, parmi lesquels se trouvent l'élimination de la pauvreté, de la faim, l'accès à l'eau, ou encore l'accès à l'éducation. Avec ces ODD, c'est la première fois que l'ONU se dote d'un cadre global, à l'échelle mondiale et sans distinction Nord-Sud.

Où en sommes-nous dans la poursuite de ces ODD ?

Chaque année, le HPLF, High level political forum (ou Haut niveau des Nations unies pour le développement durable) réunit l'assemblée de ses Etats membres afin d'évaluer les évolutions. A l'heure actuelle, 9% de la population mondiale est dans une situation d'extrême pauvreté et 22% de la population est touchée par la faim. Par ailleurs, 1,2 million de personnes dans le monde sont astreintes au travail forcé, du fait de la demande européenne.

Selon les derniers chiffres de l'ONU, l'atteinte des Objectifs d'ici 2030 est plus que menacée, seulement 17% des cibles des ODD étant sur la bonne voie. Les progrès sont minimes ou modérés sur près de la moitié des cibles. Pour un tiers d'entre elles, les objectifs stagnent voire régressent. L'année 2022 a été ainsi une année record en termes d'émission de gaz à effet de serre. L'impact de la pandémie de Covid-19, les conflits, tensions géopolitiques et les impacts du changement climatique ont largement entravé la dynamique de progrès mondiale.

Quelle est la position de la France ?

Au sein de l'OCDE, la France se situe parmi les dix pays les plus avancés. Néanmoins, beaucoup de points de vigilance restent à observer. A titre d'exemple, la France est en bonne voie concernant les émissions de CO_2, cela s'explique par un niveau d'industrialisation inférieur à celui de ses voisins, tandis qu'au niveau européen, 40% des gaz à effet de serre sont issus de la production de biens et de services. La France

> ***« Il faut bien avoir à l'esprit que, pour les entreprises, la connaissance et la mise en œuvre des ODD sont compliquées »***

est encore peu avancée sur les questions de pauvreté, d'éducation, mais également d'égalité des genres avec des écarts de salaire qui stagnent et une sous-représentation des femmes dans de nombreuses instances et notamment au sein du Parlement.

De quelle façon les entreprises s'emparent-elles de ces objectifs ?

Nous avons mené une enquête au sein des entreprises françaises membres du Réseau (2 100 membres en France et 24 000 dans le monde). 94% des grandes entreprises affirment connaître les ODD. Un pourcentage qui s'établit à 69% au sein des PME. 64% des entreprises interrogées par notre étude déclarent avoir un engagement fort.

Il faut bien avoir à l'esprit que, pour les entreprises, la connaissance et la mise en œuvre des ODD sont compliquées. Les ODD sont des politiques publiques qui incombent à la fois aux Etats, aux entreprises et à la société civile. Aussi, sur certains indicateurs, les entreprises considèrent que ce n'est pas de leur ressort. C'est le cas par exemple des sujets tels que la lutte contre la pauvreté ou encore l'accès à l'éducation. Néanmoins, le sujet progresse au sein des entreprises françaises car il est à la fois porté en interne, mais également par l'externe. Désormais, toutes les parties prenantes (investisseurs, clients et salariés), interrogent les entreprises sur les questions de développement durable.

Quels sont les ODD sur lesquels les entreprises travaillent le plus ?

Selon notre enquête, les ODD jugés prioritaires par les entreprises sont les sujets de bonne santé et de bien-être, d'égalité entre les sexes, de travail décent, mais également la mise en place de mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ainsi que l'instauration de modes de consommation et de production durables. L'ODD 14, qui concerne la gestion prudente des mers et des océans, reste peu abordé par les entreprises. Par ailleurs, l'ODD 6, qui concerne la gestion de la ressource en eau, reste le moins abordé en France. Pourtant, cet ODD a un impact sur l'ensemble de la chaîne de production.

MATHIEU DELMESTRE

Pour accompagner les entreprises, nous avons lancé l'initiative Forward Faster. Le Pacte mondial des Nations unies a identifié cinq domaines prioritaires d'engagement sur lesquels les entreprises peuvent avoir un impact rapide et significatif : égalité des sexes, climat, salaire décent, résilience à l'égard de l'eau et finance durable. Les entreprises s'emparent des ODD pour lesquels elles ont le plus d'impact. Néanmoins, les 17 ODD sont interconnectés. A titre d'exemple, une entreprise qui construit un bâtiment bas carbone réduira son impact. Néanmoins si ce bâtiment est construit dans une zone peu connectée, il faudra créer des routes avec un impact réel sur la biodiversité. On ne peut pas réduire les émissions carbone sans prendre en compte les externalités négatives. Une lecture par le tamis des 17 ODD permet d'avoir une vision globale.

La CSRD va-t-elle dans le bon sens ?

Tout à fait. Avec la CSRD, c'est la première fois que l'Union européenne s'aligne sur les objectifs de l'ONU. Cette vision à 360 degrés va forcer les entreprises à établir un état des lieux en collectant de la data qui permettra ensuite de transformer leurs modèles. A la différence de la CSRD, les ODD ne sont pas contraignants et reposent sur le volontariat. Néanmoins, je constate que les entreprises qui se sont penchées sur les ODD sont en avance sur la conception de leur rapport de durabilité.

Interview Chloé Consigny

L'invité du 8 Bellini

Bertrand Piccard

« Le combat pour le climat se développe de plus en plus sur le terrain administratif: que les partis politiques arrêtent de prendre l'écologie en otage »

A l'occasion de la Semaine du développement durable, Bertrand Piccard se livre à l'Opinion. L'explorateur et innovateur rappelle qu'il est possible, pour les entreprises, de protéger l'environnement de manière rentable. Il avance des pistes pour « aller d'une économie quantitative vers une économie qualitative ».

Quelle est votre définition du développement durable ?

C'est la manière de réconcilier économie, écologie et social. L'économie sans le social et l'écologie mène au désastre : quand l'économie ne fait pas de social, elle se coule elle-même, avec des problèmes d'insécurité, de grève, d'opposition politique… L'écologie sans l'économie est un rêve utopique. Enfin, le social ne peut vivre que grâce à l'économie et à l'écologie. C'est une triade qui doit fonctionner ensemble.

Aujourd'hui, grâce à de nouvelles opportunités industrielles propres, à de nouveaux produits, à de nouveaux processus, etc., l'écologie peut devenir le cœur du développement économique et permettre un développement social. La Fondation Solar Impulse a mis en évidence quelque 1 650 solutions, dans le monde entier, qui permettent en même temps de protéger l'environnement, d'améliorer la qualité de vie et le pouvoir d'achat des plus démunis, tout en permettant un développement économique et des créations d'emploi !

Peut-on vraiment protéger l'environnement de manière rentable ?

C'est un impératif, et heureusement ce qui était impossible autrefois est devenu possible aujourd'hui. Il peut y avoir un besoin de subventions à l'amorçage d'une technologie, pour lancer le mouvement, mais ensuite on peut atteindre la rentabilité. Cela passe tout d'abord par de nouvelles opportunités de marché : je pense par exemple à la récupération du méthane des décharges publiques (Waga), de la chaleur perdue des cheminées d'usines (Ecotec Ceram), ou encore à des matériaux de construction innovants, comme celui proposé par Dramix (Bekaert) plus compact, moins cher et plus propre que les solutions actuelles. Le second axe, c'est celui de l'efficience : tout ce qui permet de diminuer le gaspillage d'énergie, de ressources, de matières premières, permet d'accroître la marge bénéficiaire tout en protégeant l'environnement.

Car il faut aller d'une économie quantitative vers une économie qualitative. Ne plus chercher à augmenter les ventes, la consommation – et donc les déchets – avec de faibles marges. Il faut au contraire produire moins mais mieux, avec des marges plus importantes : ainsi, même si le chiffre d'affaires décroît, le bénéfice augmente… Et c'est ce dernier qui compte pour soutenir l'économie et la création d'emploi ! C'est tout à fait possible grâce aux progrès technologiques et aux solutions innovantes dans les systèmes, les produits, les processus, les softwares, etc. Pour les clients, c'est aussi bénéfique d'acheter des produits un peu plus chers mais moins souvent.

Pensez-vous que les entreprises en font assez aujourd'hui ?

Les entreprises font énormément, beaucoup plus que ce qu'on croit. Elles sont favorables à une taxe carbone, à la baisse du gaspillage, à une énergie renouvelable meilleur marché. Le problème, c'est qu'elles sont souvent confrontées à des entraves administratives et réglementaires ! On leur demande de baisser leurs émissions d'ici 2030 mais il faut dix ans pour avoir l'autorisation de construire une nouvelle usine plus propre ou de moderniser ses solutions.

Autrefois, l'écologie coûtait cher. Aujourd'hui on a des solutions rentables, mais c'est l'administration qui prend beaucoup de temps et crée des rejets… L'économie circulaire, notamment, est entravée par beaucoup de réglementations obsolètes. Et le passage à une réglementation moderne semble difficile.

Le combat, aujourd'hui, se développe de plus en plus sur le terrain administratif : il faut que tous les partis politiques arrêtent de prendre l'écologie en otage ! Si l'écologie reste un sujet de conflit, on n'arrivera pas à avancer et à mettre les solutions en place : il faut aller vers une écologie de solutions, positive, constructive. Il ne s'agit pas d'être optimiste ou pessimiste. Cela ne sert à rien car, dans les deux cas, on ne fait rien : les optimistes pensent que cela va s'arranger tout seul et les pessimistes que c'est perdu dans tous les cas. Il faut être réalistes, logiques autant qu'écologiques (1) et rechercher des résultats, indépendamment de toute idéologie.

Quel souvenir gardez-vous de votre projet « Solar Impulse », le tour du monde en avion solaire que vous avez réalisé en 2016 ?

L'incroyable fossé entre la modernité du projet et le monde dans lequel nous vivons. Entre les technologies utilisées par cet avion sans carburant et sans pollution et le reste du monde : archaïque, gaspillant, avec des moteurs à combustion pas efficients, des maisons mal isolées. Depuis 2016, une partie de ce fossé a été comblée en matière de solutions. Mais une très faible part de ces solutions sont utilisées à grande échelle aujourd'hui.

La fondation Solar impulse a identifié plus de 1 650 solutions propres et rentables… Combien de solutions sont aujourd'hui opérationnelles ?

Sur les 1 650 solutions que nous avons labellisées, beaucoup sont en cours d'installation. Mais là aussi, les généralisations restent rares. Nous sommes comme des naufragés sur un lac qui ne boiraient pas en pensant que l'eau est salée, alors qu'elle est douce : on vit dans un monde où les solutions existent, mais ne sont pas utilisées.

Tout d'abord, par manque de connaissance. Parfois, pour des raisons financières : il faut un investissement de départ, rentabilisé par la suite, mais beaucoup ont une vision à court terme et recherchent la solution la moins chère sur le moment, même si cela revient plus cher par la suite. Enfin, là encore, il y a beaucoup d'obstacles administratifs. L'innovation a de la peine à se faire entendre : les nouvelles solutions doivent être certifiées, acceptées, assurées, etc. or les innovateurs ne siègent pas au sein des comités d'experts, on reste donc souvent avec des solutions anciennes et inefficientes.

Quels sont les projets sur lesquels vous travaillez actuellement ?

Avec la Fondation Solar Impulse, nous avons l'ambition de dresser une liste totalement exhaustive des solutions techniques – et non techniques – au niveau mondial… Je ne sais pas combien il y en aura à terme : il en existe déjà beaucoup de méconnues et il y en a de nouvelles tous les jours ! Si on veut faire une différence, il faut toutes les utiliser : chacune va grignoter un peu de CO_2, de pollution ou de gaspillage pour construire un monde efficient et propre. Je maintiens que c'est possible et économiquement rentable.

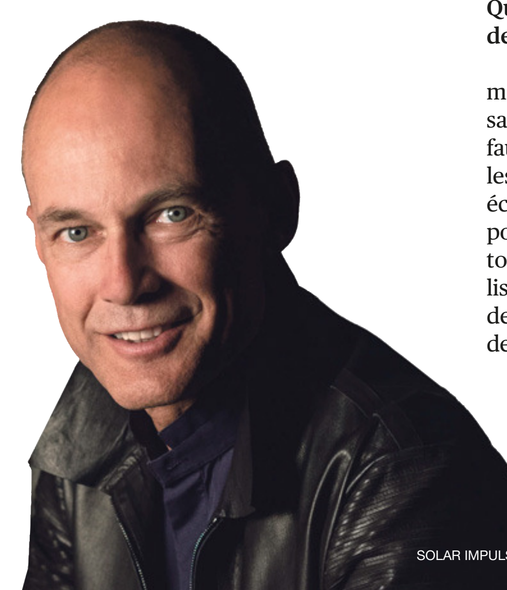
Par ailleurs, je prépare un nouveau tour du monde, cette fois-ci en avion à hydrogène : « Climate impulse » montre une voie de décarbonation possible. Il faudra longtemps avant que beaucoup d'avions fonctionnent à l'hydrogène, mais on peut montrer ce qui est possible et la direction dans laquelle on doit aller. Il n'y a jamais eu autant de passagers aériens dans le monde qu'en 2023 : même si on freine l'utilisation de l'avion en Europe, le reste du monde ne va pas suivre. Il faut donc voir comment l'aviation peut être plus propre, plus économique en énergie et en matières premières, et comment utiliser l'avion d'une meilleure manière. Ceux qui font des sacrifices, je les félicite et je les remercie… Mais il faut trouver une façon de motiver ceux qui ne sont pas convaincus et leur donner des avantages en termes d'économies, de réputation, d'image, etc. C'est la condition pour qu'ils adoptent les solutions qui s'imposent, au lieu de rester anti-écologiques.

Quel serait votre message aux moins de 20 ans ?

Il faudra au moins vingt ans pour que les moins de 20 ans soient à des postes de responsabilité… Donc, s'il faut éduquer les jeunes, il faut surtout éduquer les générations actuelles : les mondes politique, économique, industriel, écologiste. Il faut remettre de l'action et de l'espoir dans ce monde très éco-déprimé, montrer tout ce qui possible, sortir de notre immobilisme, de notre paralysie, de notre inertie et redevenir des pionniers disruptifs, explorateurs de nouvelles manières de faire et de penser.

Interview Cécile Desjardins
@DesjardinsCecil

« Il faudra au moins vingt ans pour que les moins de 20 ans soient à des postes de responsabilité… Donc, s'il faut éduquer les jeunes, il faut surtout éduquer les générations actuelles »


SOLAR IMPULSE

Environnementaliste

Explorateur, psychiatre et ambassadeur des technologies propres, **Bertrand Piccard** est l'auteur de deux premières autour du monde : en ballon et en avion solaire. Avec sa Fondation Solar Impulse, il a identifié plus de 1 650 solutions rentables pour protéger l'environnement et assurer une croissance propre. Il prépare actuellement un nouveau tour du monde, cette fois-ci dans un avion à hydrogène.

(1) C'est également le titre d'un ouvrage publié par Bertrand Piccard, *Réaliste : soyons logiques autant qu'écologiques* (Stock), en 2021.

Identités
La victoire de « l'aile Madame » ?

La chronique de Hakim El Karoui



Jamais gouvernement de la V[e] République n'avait été aussi long à voir le jour. Il est vrai que la situation est inédite : aucune majorité, une quadri-partition à l'Assemblée nationale (n'oublions pas les LR), une forte polarisation qui rend difficile des coalitions, un Président qui ne souhaite pas laisser le pouvoir et des Français qui regardent, consternés, le déballage des ego, le rapport compliqué de la gauche avec la réalité (elle croit avoir gagné les élections) et celle de la droite qui, avec 5% des sièges, voulait la majorité des maroquins ministériels.

Si l'on analyse le gouvernement indépendamment des différents groupes parlementaires, il reflète pourtant assez fidèlement l'architecture de la nouvelle Assemblée : aucun ministre RN mais un ministre de l'Intérieur venu du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers très proche des thèses du RN et un Premier ministre qui affiche comme priorité la lutte contre l'immigration ; sur le plan économique, la poursuite de la ligne libérale-interventionniste avec un très jeune inspecteur des finances à l'Economie, Antoine Armand, et un ministre du Budget rattaché à Matignon – Laurent Saint-Martin – venu lui aussi des cercles macronistes.

Epée de Damoclès. Un gouvernement, certes, plus à droite que celui de Gabriel Attal, mais ce dernier s'était surtout distingué par des actions pas vraiment de gauche (interdiction de l'abaya, renforcement du contrôle des chômeurs…). Un glissement à droite donc, certainement pas une rupture. Considérons que par une ruse de l'histoire, « l'aile Madame » de l'Elysée, celle de Brigitte Macron et de Bruno Roger-Petit agrémenté de Pierre Charron est finalement retombée sur ses pieds. Ceux qui avaient conseillé la dissolution – le plus bel échec politique de la présidence Macron – se retrouvent finalement avec un gouvernement qui correspond à leur tendance politique : de la fermeté sur le plan régalien, avec notamment une attention particulière pour les sujets liés à l'immigration et à l'islam, et la poursuite de la politique assez consensuelle menée par Bruno Le Maire. Avec une question nouvelle à traiter, celle de déficits et donc du mécontentement d'un certain nombre de groupes sociaux pour qui l'intervention de l'Etat va baisser.

Emmanuel Macron peut se dire qu'il s'est rétabli. Après avoir donné du temps aux partis pour proposer une solution stable et avoir constaté leur incapacité d'engager eux-mêmes des discussions avec leurs adversaires, il a repris la main en proposant Michel Barnier, non sans avoir au préalable vérifié que le Savoyard ne serait pas a priori censuré par Marine Le Pen. Une fragile équipe gouvernementale a été formée, qui va vivre sous l'épée de Damoclès du RN.

Reste qu'aucune question n'a été réglée. La déclaration de politique générale nous en dira plus sur le programme à court terme, mais comment comprendre cette séquence ? A moins qu'elle ne soit qu'un intermède, avec la grande explication post-censure votée par la gauche et l'extrême droite. Dans ce cas-là, cet été très politique n'aura pas servi à grand-chose…

@helkaroui

l'Opinion BEY MEDIAS PRESSE & INTERNET SASU - 8, rue Bellini, 75116 Paris - www.lopinion.fr - Actionnaire : Bey Médias SAS. **Président, directeur de la publication :** Nicolas Beytout. **Vice-président, rédacteur en chef :** Rémi Godeau. **Rédacteurs en chef adjoints :** Olivier Baccuzat, Emmanuel Ginisty, Fabrice Gliszczynski et Cécile Desjardins. **BEY MEDIAS PUBLICITÉS** - Tél : 01 40 69 46 96. **Directrice générale adjointe, commerce :** Cécile Colomb. **Publicité commerciale :** Ronan Daligault, Jean-Sylvain Laborde, Pierre-Louis Orsini. **Publicité financière :** Nicolas Wattinne. **SERVICE ABONNEMENTS L'OPINION :** 45 avenue du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex - Tél : 01 55 56 70 73 du lundi au vendredi de 9h à 18h - Email : abonnements@lopinion.fr. Formule d'abonnement pour 1 an - France métropolitaine : 319 €. **IMPRESSION :** Paris Offset Print (La Courneuve). Dépôt légal mai 2013 - ISSN : 2266-9922 / CPPAP : 1128 C 91894. Papier produit à partir de fibres issues de forêts certifiées gérées durablement. Origine du papier : Norvège. Taux de fibres recyclées : 0%. Eutrophisation : Ptot 0,022 kg / tonne de papier

THE WALL STREET JOURNAL.

DOW JONES 24 septembre 2024 & l'Opinion NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

La guerre électronique inquiète le secteur aéronautique

Quand Dan Carey, commandant de bord chez American Airlines, a entendu l'alerte « Remontez ! » alors que son Boeing 777 survolait le Pakistan en mars, à une altitude de 32 000 pieds, loin de tout relief, il savait que les équipements de son cockpit se trompaient.

Ce message d'avertissement était dû à une forme de guerre électronique à laquelle des centaines de pilotes civils sont confrontées chaque jour : le leurrage GPS (GPS Spoofing). Si l'alerte s'est révélée fausse, elle illustre la manière dont les contre-signaux utilisés par les militaires pour se protéger des drones et des missiles affectent également un nombre croissant de vols commerciaux, dont des lignes internationales desservies par des compagnies aériennes américaines.

« C'était inquiétant, mais pas effrayant, parce que nous volions à l'altitude de croisière », explique M. Carey. Cependant, si une panne moteur ou une autre situation d'urgence en vol s'était produite au même moment, « cela aurait pu devenir extrêmement dangereux ».

Les pilotes, les responsables de l'industrie aéronautique et les régulateurs affirment que le leurrage des signaux du système de positionnement mondial (GPS) ne se limite pas aux zones de conflit actives à proximité de l'Ukraine et du Moyen-Orient. Ils perturbent, disent-ils, les systèmes de navigation et de sécurité des postes de pilotage et mettent à rude épreuve les nerfs des pilotes d'avions commerciaux transportant des passagers et du fret.

Ces pratiques ont commencé à affecter un grand nombre de vols commerciaux il y a environ un an, selon des pilotes et des spécialistes de l'aviation. Le nombre d'appareils touchés quotidiennement est passé de quelques dizaines en février à plus de 1100 en août, d'après les analyses de SkAI Data Services et de l'Université des sciences appliquées de Zurich.

La forte dépendance des avions de ligne modernes au GPS signifie que les données falsifiées peuvent entraîner des réactions en chaîne dans les systèmes des postes de pilotage, créant des dysfonctionnements susceptibles de durer de quelques minutes à toute la durée d'un vol. Selon des rapports anonymes communiqués à des organismes gouvernementaux et industriels, des pilotes ont signalé des horloges ramenées à des heures antérieures, de fausses alertes et des trajectoires de vol erronées.

Si le spoofing perturbe certains vols, il ne pose pas de risques majeurs pour la sécurité, affirment des responsables de la sécurité aérienne. Bien que les pilotes soient formés à l'utilisation de systèmes de navigation autres que le GPS comme solution de secours, devoir gérer les signaux et alertes GPS erronés risque pourtant de détourner leur attention en cas de problème plus grave.

« Si nous perdons un avion en raison d'une surcharge de travail liée à ces problèmes, aggravés par une situation d'urgence, ce sera un événement terrible », a souligné Ken Alexander, responsable scientifique de la navigation par satellite au sein de la Federal Aviation Administration [NDLR :

Lire GUERRE en page II


SIPA PRESS

Des centaines de vols subissent chaque jour un leurrage GPS. Une source nouvelle de risque pour les pilotes et les passagers.

Les Etats-Unis misent sur les chantiers navals sud-coréens pour contrer la Chine

Il y a quelques mois, le secrétaire américain à la Marine, Carlos Del Toro, était à Ulsan, en Corée du Sud, où il admirait un nouveau navire de guerre sud-coréen sorti du plus grand chantier naval au monde, au sein de cette ville portuaire. M. Del Toro y effectuait un voyage dans l'espoir de faire passer un message très simple aux dirigeants de Hyundai Heavy Industries et d'autres entreprises du secteur. « Investissez en Amérique », leur a-t-il dit.

Alors qu'ils sont tombés loin derrière la Chine dans le domaine de la construction navale, les Etats-Unis se tournent vers leurs alliés sud-coréens et japonais pour mettre en œuvre une stratégie de rattrapage. Ils essaient ainsi d'attirer des entreprises telles que Hyundai, qui peuvent rivaliser avec les Chinois et faire tout ce dont l'Amérique est incapable, à savoir fabriquer des navires rapidement, à bas prix et avec des techniques modernes.

La flotte chinoise de navires de combat dépasse en effet aujourd'hui celle des Etats-Unis. Elle y est parvenue grâce à l'augmentation considérable de la production dans les chantiers navals subventionnés par Pékin, qui construisent tous types de navires. L'année dernière, la majorité de la production mondiale de navires était issue de Chine. La Corée du Sud arrivait en deuxième position, avec environ un quart des livraisons mondiales.

Les Etats-Unis apparaissent à peine dans les classements mondiaux. Les quelques chantiers navals américains restants ne construisent pratiquement plus que des navires américains car les coûts de main-d'œuvre sont élevés et les délais d'exécution plus longs. C'est là que les géants sud-coréens de la construction navale, comme Hyundai, peuvent jouer un rôle.

Aucun chantier naval au monde n'égale la capacité de production du site de Hyundai à Ulsan, où d'énormes grues « Goliath » orange s'élèvent dans le ciel. Les ouvriers utilisent des motos pour se déplacer rapidement entre les dix cales sèches du site. Des pièces de navires bleu vif, jaunes et rouges jonchent le sol comme des blocs de Lego géants. Récemment, un matin, on a ainsi

Lire COREE DU SUD en page III



SIPA PRESS

Le secrétaire américain à la Marine, Carlos Del Toro, s'est rendu en Corée du Sud pour inciter les géants de la construction navale du pays à investir aux Etats-Unis.

Kamala Harris cherche le soutien du patronat américain

Le milliardaire texan Mark Cuban n'a pas souvent été en contact avec le président Biden ou ses conseillers. Mais, l'été dernier, quand il a eu le sentiment que les intermédiaires des laboratoires faisaient grimper le coût des médicaments pour pénaliser les pharmacies indépendantes, il a trouvé une oreille attentive auprès de l'équipe de campagne de Kamala Harris.

Ces dernières semaines, l'homme d'affaires a passé des heures au téléphone, par texto et par e-mail, à échanger avec l'équipe de campagne de la démocrate pour parler de la question des médicaments (qu'il connaît bien puisqu'il a cofondé une pharmacie en ligne), des taxes, de Wall Street et du déficit. Et a vu un clin d'œil aux échanges dans le site de campagne de la vice-présidente, qui dit que, si elle était élue, elle fera la chasse aux « intermédiaires des laboratoires ».

Comme les autres candidats démocrates avant elle, Mme Harris a fait de la lutte contre les abus des entreprises un élément phare de son discours. Sur le terrain, elle rappelle qu'elle s'en est déjà prise aux grandes entreprises, cible les géants de l'agroalimentaire sur les prix et promet d'augmenter la fiscalité des entreprises et des riches. Mais, en privé, elle cherche aussi à s'assurer du soutien de la « Corporate America » et consulte les patrons. Elle n'a pas véritablement fait de propositions concrètes, mais beaucoup de dirigeants considèrent son ouverture d'esprit comme une bonne chose.

M. Cuban n'est d'ailleurs pas le seul à dire qu'il a pu échanger avec la vice-présidente, qui a cherché, ces dernières années, à entretenir de bonnes relations avec Wall Street et la Silicon Valley. Une

Lire HARRIS en page II

GUERRE

Suite de la page I

le régulateur de l'aviation américaine, FAA], lors d'un congrès syndical des pilotes qui s'est tenu ce mois-ci à Washington.

Les compagnies aériennes se concertent avec les constructeurs d'avions, les sous-traitants et les organismes de réglementation de la sécurité aérienne pour mettre au point des solutions de contournement à court terme et des correctifs à plus long terme.

Selon les chercheurs, le leurrage GPS, ou spoofing, a augmenté en volume au cours des six derniers mois

De nouvelles normes relatives aux équipements destinées à protéger les avions civils contre le spoofing ne seront pas publiées avant l'année prochaine au plus tôt, selon des sources proches du dossier.

En attendant, les pilotes sont briefés avant chaque vol sur la manière d'identifier les cas de spoofing potentiels et d'y remédier. Cela peut parfois impliquer de désactiver certaines fonctions ou d'ignorer les fausses alertes du type « Remontez ! », pourtant déclenchées par un système de sécurité reconnu pour avoir fortement réduit le nombre d'accidents.

Dans certaines situations, les pilotes tirent de manière inappropriée sur le manche de l'appareil, selon des représentants de l'industrie. D'autres systèmes aéronautiques, notamment les messageries des pilotes, ont aussi déjà été perturbés : dans les cockpits, des données erronées concernant l'heure et la position se sont ainsi affichées en se basant sur des signaux falsifiés.

Selon les chercheurs, le spoofing a augmenté en volume au cours des six derniers mois. La majorité des cas est liée aux puissants émetteurs dédiés à la guerre électronique situés en Russie, en Ukraine et en Israël, expose Todd Humphreys, professeur d'ingénierie aérospatiale à l'université du Texas à Austin. Mais des appareils portatifs peuvent également pirater des signaux GPS sur une zone plus restreinte.

Les appareils civils ne sont, a priori, pas visés, mais cela ne rassure guère les pilotes de vols commerciaux qui empruntent certains des couloirs aériens les plus fréquentés au monde.

« Ces pilotes font un double travail dans le cockpit », insiste M. Humphreys, en s'appuyant sur des rapports des commandants de bord. Selon lui, le secteur aéronautique et les régulateurs doivent rapidement mettre en œuvre des mesures visant à protéger les avions contre le spoofing, avant qu'un accident ne se produise. « C'est une situation embarrassante pour l'industrie du transport aérien, pour les compagnies aériennes et pour la FAA », ajoute-t-il.

La diversité des attaques menées dans différentes régions a entraîné toute une série de problèmes, selon les rapports anonymes recueillis par OpsGroup, une organisation de sécurité aérienne qui regroupe des pilotes, des agents d'opérations (dispatchers) et d'autres personnels des compagnies aériennes.

En septembre 2023, à cause du spoofing, un jet privé Embraer a failli entrer en Iran sans autorisation – une erreur de trajectoire qui aurait pu conduire l'appareil dans un espace aérien hostile. L'équipage d'un Airbus A320 décollant de Chypre en juillet a signalé l'existence d'un « grave décalage concernant la carte » et la défaillance d'un autre système de navigation. Le même mois, un Boeing 787 a interrompu deux atterrissages, dont l'un alors qu'il était à quinze mètres du sol, après le déclenchement d'une série de problèmes sur son instrumentation liée à la perte d'un signal GPS.



SIPA PRESS

Du matériel de guerre électronique exposé à Kiev, mi septembre.

La FAA déclare n'avoir eu connaissance d'aucun cas de leurrage aux Etats-Unis. Des représentants de l'industrie et du gouvernement affirment cependant que des rapports ponctuels ont été publiés ces dernières années sur de possibles cas de spoofing ou d'autres types d'interférences GPS susceptibles d'avoir provoqué des perturbations comparables.

En octobre 2022, des interférences GPS ont perturbé le trafic aérien à l'aéroport international de Dallas Fort Worth. Selon un responsable public, certains avions ont dévié de leur trajectoire et l'un d'eux s'est approché trop près d'un autre appareil en phase d'approche finale – une violation mineure des règles fédérales visant à maintenir une distance de sécurité entre les aéronefs. Les pilotes ont dû basculer sur des systèmes de navigation plus traditionnels pour effectuer leurs approches pendant environ deux jours.

Au début de l'année, la FAA a déclaré qu'elle n'avait mis au jour aucune preuve d'interférence intentionnelle lors de cet épisode et qu'elle continuait son enquête.

Le spoofing a aussi perturbé des vols en Europe mais n'a pas mis en danger les avions, a assuré Florian Guillermet, directeur exécutif de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (Aesa). Des pilotes ont, par exemple, dû se dérouter vers des aéroports sur lesquels ils n'étaient pas prévus qu'ils atterrissent et, au début de l'année, une compagnie aérienne a temporairement interrompu ses liaisons avec un aéroport estonien dépourvu de système susceptible de se substituer au GPS.

« Les risques augmentent en termes de nombre de cas », a précisé M. Guillermet en juin dernier.

Les représentants de l'industrie et des autorités publiques réfléchissent à la manière de faire face aux risques immédiats.

Des compagnes telles que United Airlines et American Airlines ont discuté de la mise en place de nouvelles procédures qui permettraient aux pilotes de réarmer les coupe-circuits du cockpit lorsqu'ils sont confrontés à des données GPS falsifiées.

Les compagnies aériennes et les autorités de régulation sont généralement réticentes à l'idée de laisser les pilotes réinitialiser les systèmes à l'aide de disjoncteurs – une procédure qui pourrait les obliger à quitter leur siège ou faire émerger d'autres risques, comme la survenance de problèmes électriques. Boeing n'a pas approuvé cette procédure sur son 777, selon des personnes au fait du dossier. La FAA s'est refusée à tout commentaire sur ces procédures.

Boeing précise que les constructeurs, les compagnies et les autorités de réglementation du monde entier apportent leur expertise en matière de GPS afin de trouver des solutions pour garantir la sécurité. Boeing et Airbus collaborent avec les compagnies pour mettre au point des procédures d'aide aux pilotes.

United et American rappellent que leurs pilotes disposent de plusieurs dispositifs leur permettant de naviguer avec précision, même en cas d'interférence touchant le GPS. American dit n'avoir pas rencontré de perturbations ou de problèmes de sécurité importants dus aux interférences GPS.

En l'absence de directives standardisées, les responsables du secteur invitent les pilotes à s'en tenir aux procédures validées par les fabricants et les autorités de réglementation. « Nous ne voulons pas que chacun bricole une solution de son côté », a résumé Andy Uribe, expert en sécurité aérienne au sein du syndicat Air Line Pilots Association, lors d'une table ronde la semaine dernière.

Christopher Behnam, ancien commandant de bord de Boeing 777 chez United qui a pris sa retraite en août, explique qu'il était fréquemment victime d'interférences GPS lors de ses vols vers le Moyen-Orient.

« Nous sommes formés à ce genre de choses, nous restons donc calmes et nous suivons simplement la procédure », poursuit M. Behnam. Néanmoins, poursuit-il, lorsque les pilotes se fient au GPS pour atterrir dans des conditions de faible visibilité, le spoofing « pourrait devenir extrêmement dangereux ».

Andrew Tangel, Drew FitzGerald, Adrienne Tong et Carl Churchill

(Traduit à partir de la version originale en anglais par Grégoire Arnould)

Edited from the original

HARRIS

Suite de la page I

approche très différente de celle de M. Biden qui, selon les chefs d'entreprise, n'a jamais vraiment cherché à se rapprocher d'eux au-delà des réunions formelles comme celle consacrée aux médicaments sur ordonnance en mars, à laquelle M. Cuban avait assisté. La semaine dernière, Mme Harris s'est entretenue avec Jamie Dimon, le patron de JPMorgan, ont confié des sources proches du dossier.

Dans les dix jours qui ont précédé son retrait de la course à la présidentielle, la campagne de M. Biden a reçu environ 91 000 dollars de la part d'environ 990 donateurs indiquant être chefs d'entreprise, selon les rapports de la commission électorale fédérale.

Dans les dix jours qui ont suivi, 5 000 personnes appartenant à cette même catégorie de bailleurs de fonds ont versé près de deux millions de dollars en faveur de Mme Harris.

Elle a organisé des dîners avec une petite dizaine patrons à l'observatoire naval, sa résidence de vice-présidente, ont confié des invités, parmi lesquels figuraient Ryan McInerney, le patron de Visa qui a fait des dons aux républicains et aux démocrates, Greg Brown, PDG républicain de Motorola Solutions, et Karen Lynch, qui dirige CVS Health sans affiliation connue à un parti politique.

Lors des échanges, ont précisé ces personnes, Mme Harris a pris le temps d'écouter le point de vue de ses invités sur le financement des infrastructures, l'Inflation Reduction Act, les efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, la Chine et le marché du travail. Certains sont repartis impressionnés. « On lui avait fait un mauvais procès d'intention », a estimé l'un d'eux. La candidate leur a fait visiter les lieux, leur montrant le jardin et les œuvres d'art qu'elle a choisies, fruit du travail d'artistes noirs célèbres et du spécialiste de l'abstrait Sam Gilliam.



SIPA PRESS

Si Kamala Harris affirme qu'elle ne fera pas de cadeaux aux grandes entreprises, elle veut aussi écouter les conseils des patrons et des investisseurs.

Rares sont les chefs d'entreprise qui affirment savoir avec certitude pour qui ils vont voter en novembre. Les critiques de la démocrate à l'encontre de Donald Trump et de sa volonté d'alléger la fiscalité des grandes fortunes et des grandes entreprises en ont refroidi certains, qui préfèrent l'attentisme pour le moment, et une partie de la Silicon Valley s'est détournée d'elle au profit du républicain, déçue par la façon dont les démocrates envisagent la réglementation.

Mais la démarche personnelle de la candidate en a rassuré d'autres, qui se disent qu'une fois élue, elle pourrait rejeter les propositions les plus progressistes (et les plus dangereuses selon eux).

Les patrons ont d'ores et déjà remporté une victoire majeure : la vice-présidente s'est récemment dite favorable à une augmentation plus limitée de la fiscalité des plus-values, se désolidarisant du projet de budget présenté par M. Biden en début d'année.

Les patrons ont aussi pressé la candidate de renoncer à d'autres mesures du projet Biden, dont une qui prévoit la taxation des plus-values non réalisées de plus de cinq millions de dollars au décès et une que l'administration a baptisée « impôt sur le revenu minimum des milliardaires », qui permettrait de taxer une partie des plus-values non réalisées de personnes dont le patrimoine dépasse 100 millions de dollars. Mme Harris ne s'est pas prononcée sur la question, mais a dit défendre l'idée d'une taxation minimum. Selon un de ses conseillers, elle est cependant ouverte à l'idée de structurer la taxe d'une façon différente, même si la non-taxation des plus-values non réalisées reste le cœur du problème. Les autres options ne permettraient pas de générer les recettes suffisantes pour financer les nombreuses propositions de la candidate.

Roger Hochschild, ancien patron de Discovery et soutien de Mme Harris, affirme que, malgré ces incertitudes, il est convaincu que la candidate « trouvera le bon équilibre » en matière fiscale si elle est élue. L'homme fait partie de la centaine de chefs d'entreprise qui ont récemment signé un courrier de soutien à Mme Harris.

Parmi les demandes du patronat figure aussi le remplacement de Lina Khan, l'actuelle présidente de la Federal Trade Commission (FTC). Plusieurs grands donateurs, dont le cofondateur de LinkedIn Reid Hoffman, ont exhorté la candidate – en public et en privé – à limoger Mme Khan, jugée trop agressive sur les questions d'antitrust. Le porte-parole de Mme Khan n'a pas souhaité commenter.

De sources proches des échanges, Mme Harris essaie d'axer le débat sur les enjeux de concurrence plutôt que sur les aspects personnels, mettant l'accent sur le fait qu'elle était favorable à une réglementation qui ne pénalise pas les entreprises sans raison. Mme Harris dit souvent à ses conseillers que l'Etat ne peut pas à lui seul résoudre des problèmes complexes et cherche l'aide du secteur privé sur les missions qui lui sont confiées ; des entreprises comme Mastercard et Visa se sont ainsi engagées à apporter 5,2 milliards de dollars pour traiter les causes à long terme de l'émigration depuis l'Amérique centrale.

Son équipe de campagne a fait appel à certains de ses conseillers à Wall Street, dont les banquiers d'investissement Blair Effron et Roger Altman, pour montrer qu'elle saurait parfaitement gérer l'économie, un sujet qui tient les électeurs à cœur. Avec d'autres, ils ont insisté sur le fait qu'elle gouvernerait de façon plus pragmatique, certains estimant qu'elle laisserait moins de sujets financiers à la frange progressiste du parti si elle est élue.

Parmi les demandes du patronat figure le remplacement de Lina Khan, l'actuelle présidente de la Federal Trade Commission

« Elle croit en une réglementation raisonnable, en des règles prévisibles et transparentes pour les entreprises et les technologies innovantes, et à l'Etat de droit », résume Brad Karp, président du cabinet d'avocats Paul, Weiss, qui a donné des fonds à la campagne de Mme Harris.

La candidate cherche aussi à se rapprocher de ceux avec lesquels elle avait croisé le fer par le passé. Il y a dix ans, quand elle était procureure générale de Californie, le ton était monté avec M. Dimon, le patron de JPMorgan. En début d'année, elle l'a invité à déjeuner, ont confié des sources proches du dossier, et ils ont continué d'échanger depuis. Mme Harris est raisonnable et ouverte à améliorer la coopération entre l'Etat et les entreprises, a confié le patron à ses collègues.

M. Dimon n'a pas encore pris position pour un ou une candidate. Moins de 36 heures après que M. Biden a jeté l'éponge, Mme Harris et son mari Doug Emhoff ont discuté de leur vision de la campagne présidentielle autour d'une table, lors d'un dîner organisé par Peter Scher, vice-président de JPMorgan Chase, chez lui, à Chevy Chase.

Parmi les invités figurait une ardente supportrice de Mme Harris : Judy Dimon, l'épouse de Jamie Dimon.

Tarini Parti, Emily Glazer et Maggie Severns

Richard Rubin, Alexander Saeedy et Jack Gillum ont contribué à cet article (Traduit à partir de la version originale en anglais par Marion Issard)

Edited from the original

COREE DU SUD

Suite de la page I

pu observer des milliers d'employés de Hyundai travailler en même temps sur une vingtaine de navires haute mer destinés aussi bien à la marine coréenne, qu'à l'armée philippine ou à des entreprises de fret international, soit une production à elle seule quatre fois supérieure à celle des Etats-Unis l'année dernière. L'occasion, également, de rencontrer Lee Sang-bong, l'un des dirigeants de Hyundai, à bord du même navire de guerre sud-coréen que lui et certains de ces collègues avaient présenté à M. Del Toro en février.

Baptisé *Jeongjo le Grand*, en l'honneur d'un roi coréen du XVIIIe siècle, ce navire est un destroyer de type Aegis [NDLR : une classification américaine] doté de nombreuses technologies et

Les dépenses mondiales consacrées aux bâtiments militaires devraient atteindre 95 milliards de dollars en 2024

pièces américaines, a expliqué M. Lee, qui dirige la conception des bâtiments militaires de l'entreprise. Lockheed Martin a développé le système de combat, Raytheon de RTX a fourni les missiles et GE a fabriqué la turbine à gaz. « Il s'agit fondamentalement d'un navire de guerre américain », a-t-il souligné.

Peut-être. Mais pas en ce qui concerne son coût et ses délais de construction. Car la fabrication d'un Jeongjo aux Etats-Unis ferait plus que doubler son prix, et son achèvement prendrait environ un tiers de temps en plus, selon des dirigeants du secteur.

Construire un destroyer américain à Ulsan – où Hyundai fabrique de 40 à 50 navires par an – n'est pas toutefois pas une option pour l'instant. Selon la loi, les navires américains doivent en effet être produits sur le territoire national.

La législation des Etats-Unis n'empêche toutefois pas les partenariats avec des constructeurs navals étrangers dans des domaines tels que la maintenance, la formation ou les conseils techniques. Washington se tourne donc de plus en plus vers la Corée et le Japon pour ce type de travaux. La construction de navires militaires américains à l'étranger ne serait quant à elle possible qu'en cas d'exemption présidentielle justifiée par un motif de sécurité nationale ou à l'issue d'un changement législatif.

« Si nous en avons l'occasion, nous pourrions construire un très bon navire pour la marine américaine », affirme M. Lee.

La Chine, la Corée du Sud et le Japon fabriquent des navires qui représentent plus de 90% du tonnage mondial, selon un rapport du Congrès américain publié en novembre. De leur côté, les Etats-Unis ne comptent que pour 0,2% de ce total.

L'écart avec la Chine

La suprématie navale est l'une des principales préoccupations de Washington dans l'hypothèse d'un affrontement avec Pékin autour de Taïwan. Les Etats-Unis, en l'état actuel, ne sont pas prêts à accélérer rapidement la production de navires de guerre ou de navires marchands essentiels pour maintenir des échanges commerciaux durant tout conflit qui se déroulerait en mer de Chine méridionale.

Le président Biden a affirmé que les Etats-Unis défendraient Taïwan si elle était attaquée par la Chine. Celle-ci multiplie les exercices militaires autour de l'île autonome qui sont considérés comme autant d'entraînements en vue d'un éventuel blocus. Dans le même temps, l'armée chinoise se montre plus agressive en mer de Chine méridionale, suscitant des inquiétudes à l'occasion d'autres escarmouches régionales.

En avril, un rapport d'orientation du Congrès américain intitulé « Inverser le déclin de la puissance maritime de l'Amérique » a insisté sur la nécessité d'élargir les relations avec les alliés signataires d'un traité. La Chine, qui dispose d'une main d'œuvre dans la construction navale environ quatre fois supérieure à celle des Etats-Unis, possède quelque 7 000 navires de haute mer, selon le rapport. Les Etats-Unis en détiennent environ 200. La Chine a reçu environ 1 700 commandes de navires en 2023, contre cinq pour les Etats-Unis.

« L'écart avec la Chine en matière de construction navale est probablement trop important à ce stade pour être comblé », observe Bryan Clark, un haut responsable de la marine américaine à la retraite, qui a occupé des fonctions stratégiques et de développement.

La priorité devrait être de renforcer la construction navale américaine, avec l'aide d'alliés, afin que Pékin ne puisse pas utiliser son avantage maritime comme outil de coercition, estime encore M. Clark, aujourd'hui chercheur principal à l'Institut Hudson, un organisme d'études basé à Washington. La Chine, qui possède la plus grande flotte maritime du monde, pourrait perturber les chaînes d'approvisionnement américaines en menaçant de ralentir ou d'interrompre le transport de marchandises à destination et en provenance des Etats-Unis, grâce aux entreprises détenues ou contrôlées par la Chine, ajoute-t-il.



SIPA PRESS

Aucun chantier naval au monde n'égale la capacité de production du site de Hyundai Heavy Industries à Ulsan.

Les dépenses mondiales consacrées aux navires militaires, y compris leur maintenance, devraient atteindre 95 milliards de dollars en 2024, selon la société de renseignement militaire Janes, qui suit les dépenses d'une soixantaine de pays différents. Ce chiffre passera à plus de 112 milliards de dollars d'ici 2030.

Une forme de collaboration entre les Etats-Unis et la Corée du Sud a déjà commencé. Les sociétés Hyundai et Hanwha ont récemment reçu pour la première fois l'autorisation d'effectuer des travaux de maintenance, de réparation et d'exploitation pour certains navires de la marine américaine. Le 2 septembre, le premier de ces navires, l'*USNS Wally Schirra*, un navire de transport de cargaisons sèches et de munitions, est arrivé au chantier naval de Hanwha pour une révision de trois mois. Hyundai prévoit pour sa part de lancer des projets de réparation dans les mois à venir.

Hanwha a annoncé en juin qu'il prévoyait d'acheter avec une société sœur le constructeur naval Philly Shipyard, basé à Philadelphie, qui fournit près de la moitié des plus grands navires de commerce américains, pour un montant de 100 millions de dollars. L'opération pourrait être conclue vers le mois de novembre, selon l'entreprise sud-coréenne.

Dans un discours le mois dernier, M. Del Toro a déclaré qu'Hanwha avait l'intention de doubler les effectifs de Philly et de quadrupler la production de navires tant commerciaux que militaires. « J'ai bon espoir qu'Hanwha ne soit que le premier d'une longue série de constructeurs navals de classe mondiale à venir s'installer aux Etats-Unis », a-t-il ajouté.

L'effort de rattrapage américain s'étend aussi à la formation via des programmes d'échange, comme celui conclu récemment entre l'université nationale de Séoul et l'université du Michigan, l'un des rares cursus d'architecture navale et d'ingénierie marine existant outre-Atlantique. La Corée du Sud, quant à elle, compte près d'une vingtaine d'écoles de ce type, selon Rhee Shin Hyung, un professeur de l'université nationale de Séoul impliqué dans le projet. Les étudiants invités passeront du temps sur le chantier naval de Hyundai à Ulsan.

« Aux Etats-Unis, il n'y a pas d'endroit où les ingénieurs peuvent se former aux choses du monde réel », constate M. Rhee, qui occupe également la fonction de directeur externe chez Hanwha Ocean.

En juin, des représentants de Washington et de Tokyo ont discuté au sujet des problèmes et des améliorations potentielles de la maintenance des navires de guerre américains, selon le ministère japonais de la défense, qui n'a pas souhaité donner plus de détails.

Le royaume de Hyundai

Les choses n'ont pas toujours été ainsi. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis étaient la première puissance maritime du monde. Ils disposaient d'une flotte de plus de 5 000 navires, soit 40% de la capacité mondiale de transport maritime, et de centaines de chantiers navals. Aujourd'hui, il n'en reste plus que quelques dizaines. La marine américaine a été réduite à moins de la moitié de sa taille maximale des années 1980, qui était d'environ 600 navires.

Mais la construction navale est une activité éprouvante, qui nécessite beaucoup d'investissements en infrastructures et en main-d'œuvre. Les marges bénéficiaires sont minces. La Chine a été un acteur mineur au plan mondial jusqu'au tournant du siècle quand Pékin a commencé à injecter plus de 100 milliards de dollars pour subventionner la croissance des chantiers navals du pays.

Lorsque la construction navale américaine s'est repliée il y a plusieurs décennies, la Corée du Sud a pris le relais. Cela s'est produit lorsque les Etats-Unis ont retiré leurs troupes de la péninsule coréenne au début des années 1970, poussant Séoul à rechercher une plus grande autosuffisance en matière de défense.

Hyundai Heavy Industries – autrefois filiale du géant de l'automobile mais aujourd'hui séparée – a été l'une des premières créations issue de cette volonté. L'entreprise a démarré en 1972 en construisant ses premiers navires en même temps que le chantier naval lui-même. Aujourd'hui encore, l'une des

Contrairement à la plupart des entreprises américaines ou européennes, Hyundai Heavy Industries a la capacité de fabriquer à la fois des navires militaires et commerciaux sur son chantier naval

devises du fondateur de l'entreprise, Chung Ju-yung, reste gravée sur les bâtiments de Hyundai : « Quand nous réussissons, le pays aussi, peut-on lire. Et quand le pays réussit, nous aussi. »

Ulsan était autrefois une ville tranquille connue pour la pêche à la baleine. Aujourd'hui, c'est une métropole de plus de 1,1 million d'habitants que l'on appelle souvent le « Royaume de Hyundai ». Autour du chantier naval ont été rassemblés un grand magasin, un hôtel, des écoles, des appartements, un parc et un musée d'art, tous portant le nom de Hyundai.

Hyundai emploie plus de 14 000 travailleurs sur le site d'Ulsan auxquels s'ajoutent les 18 000 employés de ses sous-traitants. L'entreprise y fabrique des dizaines de navires par an, dont trois ou quatre bâtiments de guerre. Hyundai a décroché des contrats de construction de navires de guerre pour la Nouvelle-Zélande, les Philippines et le Pérou.

Contrairement à la plupart des entreprises américaines ou européennes, Hyundai a la capacité de fabriquer à la fois des navires militaires et commerciaux sur son chantier naval. Elle peut ainsi redistribuer une partie des travailleurs entre les différents projets en fonction des besoins. Cela permet d'amortir les ralentissements dans l'un ou l'autre secteur d'activité et procure de la flexibilité en matière de main-d'œuvre quand la demande augmente.

Forte de plus de 2 000 ingénieurs et d'une production en 3x8, Hyundai a été capable de trouver des moyens de réduire le nombre d'étapes pour construire un navire plus rapidement. Elle a mis au point des méthodes de pré-assemblage pour les grands navires qui réduisent de moitié le travail nécessaire sur les quais. Elle utilise des logiciels qu'elle a elle-même développés et des caméras pour suivre la construction d'un navire en temps réel, minimiser les redondances et réaffecter les travailleurs si nécessaire.

Les actions de Hyundai Heavy sont en hausse de plus de 50% cette année. L'entreprise estime que son chiffre d'affaires augmentera d'environ 11% en 2024 par rapport à l'année précédente, pour atteindre environ 13 300 milliards de wons, soit un peu plus de 8,9 milliards d'euros. L'activité militaire devrait représenter environ 8% des ventes globales en 2024.

D'ici à la fin de la décennie, l'entreprise souhaite tripler le chiffre d'affaires tiré de la construction et de la maintenance de navires de guerre, notamment en développant le marché aux Etats-Unis.

Pour Jeong Woo-man, qui dirige la planification de la division militaire chez Hyundai, c'est tout à fait possible. « Nous pouvons construire des navires moins chers et plus rapidement que n'importe qui d'autre dans le monde », insiste-t-il.

Timothy W. Martin
Chieko Tsuneoka et Soobin Kim ont contribué à cet article (Traduit à partir de la version originale en anglais par Yves Adaken)

Edited from the original


SIPA PRESS

La suprématie maritime est l'une des principales préoccupations de Washington dans l'hypothèse d'un affrontement avec Pékin autour de Taïwan.